



HAL
open science

Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien

Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Watbled. Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien. Travaux du CLAIK / Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence, 2013, 24, pp.229–252. hal-00906887

HAL Id: hal-00906887

<https://hal.science/hal-00906887>

Submitted on 27 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Philippe Watbled
 Université de la Réunion

Principes et contraintes dans la construction des langues de contact : l'exemple des créoles de l'océan Indien

0. Introduction

L'objet de ce travail est de montrer que la créolisation a obéi à certains principes de restructuration et de réinterprétation bien précis. Une méthode appropriée permet de mettre au jour ces principes, en mettant l'accent sur la notion de système dans un cadre synchronique.

Cette méthode est appliquée aux créoles de l'océan Indien : réunionnais et mauricien / seychellois¹. Les principes en question ont été à l'œuvre dans la genèse des créoles, tant dans le domaine de la phonologie que dans celui de la morphosyntaxe. Il est également intéressant de noter l'interaction entre ces deux composantes et les résultats de cette interaction. C'est dans le cadre de l'examen attentif des principes généraux que doit être réévalué le rôle du contact entre les langues.

Parmi les principes, on observe (par exemple) : l'application de contraintes phonotactiques, la recherche de congruence entre frontières de mot et frontières de syllabe, ou encore l'interaction entre syntaxe et prosodie.

En outre, il sera montré qu'une application étendue de la théorie de la marque (angl. *markedness*) rend compte efficacement, non seulement de la construction et de l'évolution des systèmes phonologiques des différents parlars (systèmes, règles de réalisation, phonotactique), mais aussi, en grammaire, des systèmes et différents paradigmes verbaux, sans évidemment prétendre tout expliquer à l'aide de cette théorie.

Une description syntaxique impartiale montre que dans l'océan Indien, on a d'un certain point de vue deux types de créole : l'un, représenté par le groupe MAU/SEYCH, correspond assez bien à la représentation des créoles que se font *a priori*, à tort ou à raison, nombre de linguistes, créolistes ou non ; l'autre, représenté par le créole REU, est nettement éloigné de cette représentation. Je pense notamment à la disparition totale de toute trace de morphologie flexionnelle en MAU/SEYCH, alors que le terrain réunionnais révèle plus que de simples résidus de flexion verbale.

J'essaierai d'aller plus loin en défendant l'hypothèse que l'opposition entre deux types de formes du point de vue flexionnel est au cœur de la syntaxe du créole REU, et que cela résout la question de la syntaxe du préverbe /i/ en REU, problème bien connu des créolistes. J'essaierai de persuader le lecteur que la présence du /i/ en REU est liée à l'existence d'une morphologie flexionnelle verbale et que son absence en MAU est liée à la disparition de toute flexion.

¹ Dans la suite, j'utiliserai les abréviations REU, MAU, SEYCH, pour faire référence au créole réunionnais, au créole mauricien et au créole seychellois, respectivement. Pour les exemples (placés entre barres obliques), j'ai choisi une transcription phonologique : cela m'a finalement semblé le plus approprié dans une perspective de grammaire de l'oral. Pour le créole REU, il existe deux variétés avec un système vocalique différent. J'ai transcrit les exemples dans le système le plus proche du français, qui comprend /y/, /ø/, et les chuintantes /ʃ/, /ʒ/. Pour les lecteurs qui voudraient lire les exemples dans le cadre de la variété la plus éloignée du français, il suffit de pratiquer les conversions suivantes : /y/ → /i/, /ø/ → /e/, /ʃ/ → /s/, /ʒ/ → /z/. La conversion inverse aurait posé des problèmes, d'où mon choix. Ajoutons que, contrairement à ce qu'on lit parfois, la variété transcrite ici est vivante et non artificielle, même si elle est sans doute moins fréquente. Par ailleurs, j'ai eu recours aux symboles de l'API, sauf pour les chuintantes, les symboles /ʃ/ et /ʒ/ permettant mieux que ceux de l'API de rapprocher visuellement les chuintantes (/ʃ/, /ʒ/) et les sifflantes (/s/, /z/). En syllabe couverte (REU), /e/ se lit [ɛ], /ø/ se lit [œ] et /o/ se lit [ɔ].

1. La question de la spécificité des créoles

1.1. Typologie

Je prendrai en considération ici uniquement les créoles issus du français, que j'appellerai la *langue de base*. Plus généralement, on peut considérer comme étant la langue de base la langue européenne qui est à la source de la genèse d'un créole. Mon objectif n'est pas ici de donner une définition des créoles. Concernant cette épineuse question, je renverrai le lecteur à Chaudenson (2003) et Mufwene (2005). Je dirai simplement que les créoles sont des langues, et non des parlers spéciaux qui n'auraient pas droit au statut de langue. En outre, ce sont des langues comme les autres, dans la mesure où il est très difficile, sinon impossible et vain, d'établir une liste de propriétés typologiques les caractérisant. On sait bien aujourd'hui que ce genre de typologie amènerait de manière absurde à faire entrer dans la catégorie créole des langues qui n'ont jamais été classées comme telles, et dont on sait qu'elles ne sont pas créoles. La raison est que les créoles ne présentent aucun trait proprement spécifique : tout trait décelable dans un créole ou dans un ensemble de langues créoles se retrouve inmanquablement dans des langues non créoles. Cela dit, on retrouve, il est vrai, des tendances assez récurrentes, telles que, par exemple, la préférence pour l'expression périphrastique du temps et de l'aspect, l'emploi de particules invariables préverbaux plutôt que de marqueurs flexionnels suffixaux, l'absence de règles d'accord et de modes tels que le subjonctif, la tendance à la simplification des règles phonotactiques par rapport à la langue européenne de base, ou le maintien difficile de certains phonèmes marqués, tels que les voyelles antérieures arrondies. Néanmoins, les structures des langues créoles sont largement conditionnées par celles de la langue de base. Ainsi, par exemple, il n'y a pas lieu de s'étonner que les lexèmes nominaux des créoles à base française ignorent la flexion du nombre et expriment la pluralité autrement que par la flexion, par exemple par le déterminant /bãñ/ (< *bande*) en créole REU. La raison est en effet fort simple : le français lui-même, y compris standard, ne connaît une flexion nominale de nombre régulière que dans la langue écrite, qui est précisément celle qui ne nous intéresse pas ici : si l'on envisage le nom oral régulier, comme /ša/ (*chat*) par exemple, on voit que, même employé au pluriel, il garde sa forme de base /ša/ et que le pluriel n'est pas signalé par la forme du nom. On a donc une situation tout à fait analogue à celle du créole. On mesure mieux ainsi l'importance de l'état initial, ou *terminus a quo*. Cela montre aussi qu'il importe de comparer ce qui est comparable : langue orale vs langue écrite, notamment.

Dans ce cadre, il est préférable d'appliquer les méthodes et les principes de la linguistique générale dans un cadre comparatiste : recherche des universaux, inventaire des processus phonétiques naturels, étude de la complexité linguistique. En outre, la créolisation de la langue de base est, gardons-nous de l'oublier, avant tout liée au processus d'appropriation et, comme toute appropriation de langue, ce processus doit être vu comme une re-création, une ré-analyse et une restructuration permanente obéissant à des principes universels, et non comme une acquisition *stricto sensu*.

1.2. Oralité, synchronie, diachronie

On entend souvent dire que les créoles seraient des langues orales, comme s'il s'agissait là d'un trait définitoire. Or il n'est rien de plus trompeur. Si l'on accepte que les créoles sont des langues, alors l'énoncé est tautologique et ne dit rien de spécifique, car toute langue vivante moderne est nécessairement orale. L'oral évoque ici son complémentaire, l'écrit, et ce qu'il faut se demander, c'est si les créoles sont des langues écrites, ou plutôt si ce sont des langues qui s'écrivent. La question suivante sera : la présence de l'écrit ou son absence influence-t-elle le développement de la langue ? Avant d'examiner cette question de manière correcte pour les créoles, il faudrait d'abord se la poser pour les langues qui ont une histoire plus ordinaire. Pour le moment, je me

contenterai de constater que ce qui caractérise le plus nettement les créoles, ce sont les conditions socio-historiques présidant à leur genèse, donc la diachronie. Or peut-être faudrait-il aussi revenir à l'enseignement saussurien et accorder à l'étude synchronique la place qu'elle mérite. C'est ce que je me propose de faire en essayant, au-delà de la présentation de quelques faits structurels essentiels, de mettre au jour des principes organisationnels sous-jacents. Cela ne signifie évidemment pas que la diachronie sera ignorée. Bien au contraire, nous verrons comment, à partir d'une dynamique interne, les créoles installent des structures nouvelles et des principes d'organisation en partie différents de ceux de la langue de base.

En tout cas, en synchronie, en faisant abstraction des éléments historiques, je propose de retenir l'idée qu'il n'y a rien, sur le plan strictement structurel, de spécifiquement créole dans les langues créoles.

2. La question du substrat

Du point de vue historique, la question de l'influence d'un éventuel substrat² dans le développement des langues créoles a été (et est encore) à l'origine de vifs débats chez les créolistes. Les partisans d'un métissage linguistique prisent en général l'hypothèse du substrat, même lorsque le prétendu métissage n'est pas apparent ou l'est peu. Il serait bien risqué de s'engager pour ou contre l'hypothèse du substrat pour ce qui est du développement de tout parler créole, ou de toute langue de contact. On se limitera donc au champ annoncé.

Notons au passage que dans le cas des créoles exogènes, comme ceux de l'océan Indien, le recours au terme substrat ne devrait pas être de mise : il devrait être réservé aux créoles endogènes (voir Chaudenson, 1974 : 389 *et sequ.*, 2003 : 101). Néanmoins, nombre de linguistes utilisent le terme substrat dans un sens élargi, c'est-à-dire susceptible de s'appliquer aux langues des populations immigrées. Or, même si l'on tient à employer le mot substrat dans cette acception lâche, il convient de faire une nette distinction entre les parlers exogènes et les parlers endogènes : l'observation de terrain révèle en effet que la question du substrat se pose de manière bien plus nette dans les seconds nommés que dans les premiers.

En bonne méthode, le substrat ne devrait à mon sens être invoqué que dans les cas où toutes les autres pistes ont été épuisées sans fournir de résultat. C'est ainsi que je suggère d'appliquer d'abord les méthodes de reconstruction et celles de la linguistique théorique, en privilégiant la dynamique interne, y compris sur le terrain créole, tout en tenant évidemment compte des conditions sociales et historiques évoquées plus haut, ainsi que des aspects pragmatiques de la communication. Je vais tâcher de montrer le bien-fondé de cette méthode, en rappelant, si besoin est, que tout ce qui se parle est langue et obéit à des règles, même lorsqu'il s'agit de langues de contact que l'on pourrait penser à tort rudimentaires.

Mon hypothèse est que, sur le plan phonologique, on peut au mieux postuler un substrat négatif ou, dans une terminologie plus stricte, une influence sous-jacente négative d'une langue non européenne, dans le sens où cela entraînerait la perte de certains phonèmes du français à la source du créole : le système serait ainsi soit préservé, soit modifié, mais uniquement dans le sens d'une réduction, puisqu'on ne note aucun transfert de phonèmes nouveaux. Dans le domaine grammatical, je chercherai à montrer que les innovations s'expliquent sans recours à un quelconque substrat.

² "Des deux langues en contact, la première ayant existé dans l'aire considérée est dite substrat, par exemple le gaulois dans la Gaule romaine. Même lorsque la langue substrat a disparu, on peut en trouver des traces, laissées par interférence, dans la langue qui a finalement dominé." (Mounin, 1974 : 83).

3. Les changements phonologiques

3.1. Système vocalique

Je procéderai ici à une comparaison entre (i) le système vocalique du français standard (actuel), (ii) celui des variétés de français constituant ce que j'appelle le système vocalique minimal, (iii) celui du créole REU, et enfin (iv) celui du créole MAU/SEYCH, en me limitant aux voyelles non nasalisées et en ne traitant pas la question complexe du schwa. Le système minimal se rencontre notamment dans les variétés du Nord/Pas-de-Calais (entre autres), mais aussi en français méridional. Voici les systèmes en question, sachant qu'il existe deux systèmes vocaliques en créole REU, systèmes que j'ai appelés variété *A* et variété *B*, respectivement :

Tableau I

(A)	français standard :	
	voyelles palatales non arrondies :	/i/, /e/, /ɛ/ ;
	voyelles palatales arrondies :	/y/, /ø/, /œ/ ;
	voyelles rétractées arrondies :	/u/, /o/, /ɔ/ ;
	voyelles basses :	/a/ (de <i>patte</i>), /ɑ/ (de <i>pâte</i>).
(B)	français minimal = français REU = créole REU variété <i>A</i>	
	voyelles palatales non arrondies :	/i/, /e/ (→ [e], [ɛ]) ;
	voyelles palatales arrondies :	/y/, /ø/ (→ [ø], [œ]) ;
	voyelles rétractées arrondies :	/u/, /o/ (→ [o], [ɔ]) ;
	voyelle basse :	/a/.
(C)	créole REU variété <i>B</i> = créole MAU/SEYCH	
	voyelles palatales non arrondies :	/i/, /e/ ;
	voyelles palatales arrondies :	—
	voyelles rétractées arrondies :	/u/, /o/ ;
	voyelle basse :	/a/.

Pour la suite, il est important de faire le point sur les voyelles dites moyennes, qui se subdivisent en mi-fermées, /e/, /ø/, /o/, et mi-ouvertes /ɛ/, /œ/, /ɔ/. En français standard, la loi de position dit que l'opposition mi-fermé ~ mi-ouvert est limitée aux syllabes libres pour /e/ ~ /ɛ/ et aux syllabes couvertes pour les arrondies³ :

(1a) thé /te/ ~ taie /tɛ/ (1b) rauque /rok/ ~ roc /rɔk/

Dans les syllabes couvertes, on aura /ɛ/ mais non /e/, et dans les syllabes libres on aura /o/, mais non /ɔ/ (neutralisations) :

(2a) sept /set/ (2b) sot /so/ ~ sotté /sot/

Je propose d'appeler cela la *loi de position restreinte*.

Dans le français minimal, l'opposition mi-fermé ~ mi-ouvert a disparu, même si les timbres existent : les mi-fermées apparaissent en syllabe libre et les mi-ouvertes en syllabe couverte : *thé* et *taie* sont homophones (/te/), et *rauque* et *roc* auront la même voyelle mi-ouverte⁴. Je propose d'appeler cela la *loi de position généralisée*.

En créole REU, la situation est un peu compliquée. Comme indiqué ci-dessus, il existe en effet deux systèmes vocaliques en concurrence : l'un (variété *A*), identique à celui du français minimal, ainsi qu'au français

³ En réalité, en français standard actuel, il y a une variété de 'E' (schwa) qui a le timbre /œ/ en syllabe libre. On a donc une opposition entre /ø/ et /œ/ dans ce contexte aussi : *nœud* /nø/ ~ *ne* /nœ/.

⁴ Je laisse de côté la question du schwa final en français méridional.

REU, a conservé les voyelles palatales arrondies⁵, tandis que l'autre (variété *B*), simplifié, a un système analogue à celui du MAU/SEYCH : ces deux derniers systèmes ont perdu les palatales arrondies. Il s'agit à présent de rendre compte de ce fait.

3.2. Théorie de la marque

Pour l'évolution des systèmes phonologiques, je propose d'appliquer la théorie de la marque⁶, conçue comme une théorie de la complexité. Dans une opposition dichotomique, le terme complexe de l'opposition est dit marqué et l'autre est dit non marqué.

L'un des avantages majeurs de la théorie de la marque est de nous permettre de prédire les points de fragilité du système et par conséquent les changements qui risquent de se produire, changements qui, en l'occurrence, ont effectivement eu lieu. Il est vrai que les principes de la théorie de la marque peuvent être renforcés par une convergence avec une influence sous-jacente "négative" (on pense surtout aux parlers malgaches). Il existe en effet deux types de complexité : (i) une complexité inhérente ; (ii) une complexité relative, qui résulte de la confrontation entre la langue première et la langue de base du futur créole⁷. Dans de tels cas, la langue première est à l'origine de la disparition d'un type d'articulation. On peut penser que ce principe négatif a été à l'œuvre lors de la créolisation⁸. Ce cas est à distinguer nettement de l'introduction de types articulatoires inconnus de la langue de base : or on ne constate rien de tel dans les créoles de l'océan Indien.

La complexité inhérente peut résulter de la combinaison de traits, et non simplement de la présence de tel ou tel trait. Ainsi la complexité inhérente des voyelles /y/, /ø/, /œ/, du français a pour cause la combinaison de la labialité et de l'articulation antérieure. Les voyelles non marquées de ce point de vue sont les unes palatales, mais non arrondies : /i/, /e/, /ɛ/, les autres rétractées arrondies : /u/, /o/, /ɔ/. Or l'on constate qu'en REU (système *B*) et en MAU/SEYCH, ce sont précisément les voyelles marquées qui ont disparu, en fusionnant dans le système avec leurs partenaires palatales non arrondies : /y/ > /i/, /ø/ > /e/⁹. On a ainsi eu les développements suivants : /kyltyr/ > /kiltir/ ('culture'), /pœpl/ > /pep/ en REU, > /lepep/ en MAU ('peuple').

Cette évolution va tout à fait dans le sens de ce que l'on constate lors de la comparaison des systèmes dans un cadre typologique : si une langue possède des voyelles palatales arrondies, en général elle possède forcément des palatales non arrondies et des rétractées arrondies, mais l'inverse n'est pas vrai.

3.3. Consonnes

Pour ce qui est des consonnes, le principe est exactement le même. Le français possède deux sifflantes : /s/ et /z/ (*casse* /kas/ ~ *case* /kaz/), mais aussi deux chuintantes, /š/ et /ž/ (*cache* /kaš/ ~ *cage* /kaž/), l'ensemble formant la classe des consonnes sulcales¹⁰. Les chuintantes sont nettement marquées par rapport aux sifflantes,

⁵ Dans tous les cas, le REU a perdu, tout comme les deux autres créoles, l'opposition entre mi-fermées et mi-ouvertes.

⁶ Sur la théorie de la marque (angl. *markedness*), voir, par exemple, Jakobson & Waugh (1979, *passim*).

⁷ Prenons un exemple : un locuteur germanophone possède dans sa langue des voyelles palatales arrondies comme phonèmes, et il n'éprouvera donc aucune difficulté à les acquérir en français. En revanche, un locuteur hispanophone ou arabophone ne les possède pas : il risque fort de les transformer soit en voyelles rétractées arrondies (/y/ > /u/, /ø/ > /o/), soit en voyelles palatales non arrondies (/y/ > /i/, /ø/ > /e/).

⁸ Ce n'est pas un hasard si la présence ou l'absence des voyelles palatales arrondies et des chuintantes constitue sur le terrain REU la ligne de partage entre une variété de créole REU plus "(re-)francisée", possédant ces phonèmes, et une variété moins "francisée", ne les possédant pas. Cette ligne de partage est absente du MAU/SEYCH, bien plus proches à cet égard, phonologiquement, de la variété REU moins "francisée".

⁹ Il faut ajouter que certains schwas passent à /o/ : on passe ainsi de *cheval* à /soval/, par exemple.

¹⁰ Ce terme, qui signifie que la langue est creusée en sillon pour l'articulation de ces consonnes, permet de regrouper sifflantes et chuintantes. Il est utilisé par Martinet (1970, 1996 : 51).

en raison notamment de leur articulation palato-alvéolaire. Elles ont disparu en MAU/SEYCH¹¹ et dans la variété de REU appelée ici système *B*, en fusionnant avec les sifflantes : /š/ > /s/, /ž/ > /z/ : ainsi le français *justice*, /žystis/, par exemple, donne /zistis/. Les chuintantes se sont toutefois maintenues en français REU ainsi que dans le système *A* du créole REU¹².

3.4. Dynamique de réduction

Les faits qui viennent d'être observés obéissent à des principes naturels et universels et révèlent que les processus à l'origine des créoles ne présentent de ce point de vue aucune spécificité. En outre, le système le plus réduit, celui du REU variété *B* et du MAU/SEYCH, ne fait que poursuivre une dynamique de réduction entamée en français de métropole : on le constate avec le passage dans certaines variétés de la loi de position restreinte à la loi de position généralisée. On voit bien aussi le continuum depuis le français standard et les variétés les plus réduites, en passant par le stade intermédiaire du français minimal, auquel le français REU et le créole REU système *A* sont identiques.

3.5. Recherche de congruence

Les changements qui ont été observés ci-dessus affectaient le système, donc le paradigmatique. Certaines restructurations, sur l'axe syntagmatique cette fois, obéissent elles aussi à un principe universel que je propose d'appeler principe de congruence morpho-phonologique. Selon ce principe, les sujets parlants cherchent à faire coïncider les frontières syllabiques et les frontières morphologiques. Comme nous allons le voir, le phénomène de liaison en français¹³ constitue un cas flagrant de non respect initial de cette coïncidence. Tout indique que les consonnes de liaison en français sont initiales de syllabe, sans être pour autant, en français standard notamment, initiales de mot d'un point de vue strictement morphologique. Il y a également tout lieu de penser qu'elles ne sont pas davantage finales du mot de gauche. Ainsi, la séquence *bons amis* donne ceci sur le plan syllabique et sur le plan morphologique¹⁴ :

(3a) /•bõ•za•mi•/ (3b) /#bõ#z#ami#/

Dans cette séquence, la consonne de liaison /z/ n'appartient en propre ni au mot de gauche ni au mot de droite. Les règles de distribution des timbres des voyelles moyennes nous amènent à cette conclusion. Rappelons que dans le système vocalique minimal, ces règles sont ce que j'ai appelé la loi de position généralisée (voir *supra*). Or il est intéressant de comparer les exemples suivants, en système minimal :

(4a) Ils sont treize [il sõ trez] (4b) Ils sont très amis [il sõ tre z ami] (fr. standard : [tre z ami])

Le timbre mi-fermé de *très* dans ce système minimal révèle que le /z/ de liaison n'appartient pas au mot de gauche, la voyelle [e] qui précède la consonne de liaison en (4b) étant forcément en syllabe libre¹⁵. Dans la même logique, le timbre [o] ne se trouve qu'en syllabe libre dans ce type de variété. On en infère de manière certaine que les consonnes de liaison ne sont ni finales de syllabe, ni finales de mot. Je supposerai naturellement qu'il en est de même en français standard :

(5) gros enfant [•gro•zã•fã•] (toute variété)
 (6) très ami [•tre•za•mi•] (système minimal), [•tre•za•mi•] (fr. standard)

¹¹ Les chuintantes se sont maintenues dans les créoles de l'Atlantique, alors que les voyelles palatales arrondies y ont subi le même sort qu'en MAU/SEYCH.

¹² Les locuteurs qui n'ont pas les voyelles palatales arrondies dans leur système sont les mêmes que ceux qui n'ont pas les chuintantes.

¹³ Les liaisons les plus fréquentes en français impliquent les consonnes /z/, /t/ et /n/.

¹⁴ J'utilise le symbole • pour les frontières de syllabe et # pour les frontières de mot.

¹⁵ Je suppose ici que s'appliquent d'abord des règles de syllabification lexicales, avant que ne s'appliquent ensuite en discours des règles de postlexicales de restructuration (resyllabification du type enchaînement, avec possibilité d'ambisyllabité pour les consonnes finales fixes précédant une initiale vocalique). Ce sont les règles de syllabification lexicales qui déterminent les conditions d'application des lois de position.

Avec les voyelles nasalisées, on a une confirmation de ce principe. Une règle phonotactique du français barre toute séquence finale de mot avec voyelle nasalisée suivie de consonne nasale¹⁶. Or une suite comme *mon ami* /mõ n ami/ suppose qu'une frontière de mot sépare /õ/ et la consonne de liaison /n/ :

(7) mon ami /#mõ#n#ami#/

Si ce n'était pas le cas, la contrainte phonotactique ne serait pas respectée¹⁷. Ce qui est certain, c'est que les consonnes de liaison sont initiales de syllabe, sans être ni finales ni initiales de mot en français : c'est donc un cas de non congruence. La recherche de congruence lors de la créolisation a eu pour effet la réinterprétation systématique des consonnes de liaison comme initiales de mot, en les intégrant comme consonnes fixes aux formes phonologiques. En REU, on a ainsi des noms comme /zerb/ ('herbe') ou /zanimò/ ('animal').

3.6. Restructuration et phonotactique

Dans la même logique, la forme élidée de l'article défini, /l/, a été réinterprétée également comme initiale de mot : /lotel/ ('hôtel'), /leta/ ('état'), etc. Dans une situation sociolinguistique de contact telle que celle qui avait cours lors de la créolisation, il est clair que le principe de congruence a inéluctablement joué à plein¹⁸.

Il est intéressant de noter qu'en créole REU, la réinterprétation des consonnes de liaison et de la forme élidée /l/ de l'article défini du français a eu pour conséquence la création d'une contrainte phonotactique affectant la forme des noms : cette catégorie de lexème doit en principe avoir une initiale consonantique, ce qui fait que rarissimes sont les noms à initiale vocalique. C'est ainsi que tout nom à initiale vocalique sera intégré en créole REU avec un /l/ ou un /z/ initial, sur le modèle de /zãgle/ (< *anglais*), /zalmã/ (< *allemand*), etc. Cette contrainte est productive¹⁹. Cette agglutination s'applique après la prosthèse obligatoire avant /s/ + consonne, dans des cas comme *stylo*, *stade*, et donne /lestilo/, /lestad/.

Enfin, toujours sur l'axe syntagmatique, les groupes consonantiques ont été considérablement simplifiés, comme l'attestent des exemples tels que *communiste*, /komynist/, qui donne /komynis/, /kominis/, *descendre* /desãdr/, qui donne /desã/, *mettre* /metr/, *table* /tabl/, qui donnent /met/, /tab/, etc. Les trois derniers exemples illustrent la chute des liquides finales de mot après une consonne bruyante : il s'agissait là de réduire une séquence très marquée qui ne respectait pas les conditions de hiérarchie de sonorité dans la syllabe. Cet amuïssement des liquides est d'ailleurs très fréquent dans les variétés de français non méridional.

Je distinguerai d'ailleurs de ce point de vue : (a) le type *communiste*, dans lequel on a une réduction de groupe consonantique sans violation préalable des conditions de hiérarchie de sonorité, et (b) le type *descendre* ou *table*, que je rapprocherai d'un type (c), représenté par des mots tels que *stylo*, *stade*, qui donnent une prosthèse en créole. Dans les mots de type (b, c), le changement permet en effet de rendre la forme phonologique conforme aux conditions de hiérarchie de sonorité :

(8) descendre : /•de•sãdr•/ > /•de•sãd•r•/ /•de•sãd•/ (> /•de•sãh•/ = assimilation de nasalité)

(9) stylo : /•sti•lo•/ > /•s•ti•lo•/ > /•es•ti•lo•/ > /•les•ti•lo•/

¹⁶ Les seules exceptions que je connaisse sont les formes d'aoriste *vînmes*, *tînmes*, inexistantes en français oral ordinaire.

¹⁷ Il existe certes un autre type de liaison avec les nasales, mais dans cet autre type la consonne nasale est précédée d'une voyelle mi-ouverte non nasalisée, comme dans *bon ami*, prononcé /bõnami/, ce qui révèle une structure différente, respectant elle aussi toutes les contraintes : /#bõn#ami#/. On a en effet ici une voyelle mi-ouverte qui est forcément en syllabe couverte dans toute variété de français, et une séquence finale de mot constituée d'une voyelle non nasalisée suivie d'une consonne nasale.

¹⁸ On sait aussi que l'agglutination des articles est allée plus loin en MAU/SEYCH, affectant non seulement la forme élidée /l/, mais aussi les formes syllabiques des articles *le*, *du*, donnant /lakor/ ('accord'), mais aussi /lakaz/ ('case', 'maison'), /dile/ ('lait'), /dilo/ ('eau'), /dizef/ ('œuf'), etc. Par ailleurs, il n'y a rien là de bien spécifique : l'histoire du français ordinaire est émaillée de telles restructurations. Qu'on songe aussi à la manière dont le castillan ou d'autres langues ont intégré les noms arabes : l'article défini de l'arabe a été constamment agglutiné aux noms.

¹⁹ Une exception notable est le mot *euro*, qui donne /øro/ ou /ero/. C'est sans doute dans le même esprit que les francophones répugnent à pratiquer la liaison avec ce terme (*trois euros*, /trwa øro/).

Dans un cas, la solution est un effacement, dans l'autre une prosthèse : la cible est donc non pas la simplification de la forme, mais la mise en conformité, avec dans un cas simplification apparente de la forme, dans l'autre complication de cette forme. Dans tous les cas, les processus obéissent à des principes généraux et naturels, et ils sont loin d'être inconnus dans les variétés régionales de français ou dans d'autres langues.

4. Le système verbal

4.1. Le système verbal MAU

4.1.1. Particules préverbaux

Nous allons à présent aborder le volet grammatical. Je vais tenter de démontrer que dans l'océan Indien, il y a divergence très nette entre deux classes de créoles, l'une étant représentée par le groupe MAU/SEYCH, l'autre par le REU, resté plus proche de la "physionomie" générale du français oral, malgré des origines communes à ces différents créoles. Examinons d'abord le système du créole MAU, sachant que ce qui vaut pour le MAU vaut pour le SEYCH²⁰. Un certain nombre de particules préverbaux sont spécialisées dans l'expression du temps et de l'aspect. Les plus courantes sont /pe/, comme équivalent du progressif anglais²¹, /ti/ marqueur du passé, /fin/ pour exprimer l'accompli, et /pu/ comme expression du renvoi à l'avenir²². Il existe d'autres particules²³, mais celles que j'ai citées suffisent à donner une bonne idée du fonctionnement. On a ainsi les possibilités combinatoires suivantes pour le verbe *māze* ('manger')²⁴ :

- | | | | | | |
|------|------------------|--------------------|------|-----------------|--------------------------------|
| (10) | /mo māze/ | ('je mange') | (11) | /mo pe māze/ | ('je suis en train de manger') |
| (12) | /mo ti māze/ | ('j'ai mangé') | (13) | /mo fin māze/ | ('j'ai mangé') |
| (14) | /mo pu māze/ | ('je vais manger') | (15) | /mo ti pe māze/ | ('j'étais en train de manger') |
| (16) | /mo ti fin māze/ | ('j'avais mangé') | (17) | /mo ti pu māze/ | ('j'allais manger') |

En MAU/SEYCH, tant les particules préverbaux que les verbes ignorent toute flexion.

4.1.2. La copule

On observe que la copule *être* du français, historiquement associée à deux des termes préverbaux, déjà initialement invariables, ne laisse pas de trace dans les structures présentées ci-dessus en MAU : des expressions périphrastiques *être après*, *être pour*, du français colonial, il ne subsiste que les formes invariables dont les étymons sont *après*, *pour*, soit /pe/ et /pu/. Plus généralement, le groupe des créoles MAU/SEYCH se passe de copule équivalent à *être* dans la grande majorité des contextes :

- | | | | | | |
|------|------------------|-------------------------|------|-----------------|------------------------|
| (18) | /li malad/ | ('il est malade') | (19) | /li ti malad/ | ('il était malade') |
| (20) | /mo pu la aswar/ | ('je serai là ce soir') | (21) | /zot (na)pa la/ | ('ils ne sont pas là') |

Il existe certes une copule du type *être*, /ete/, mais son emploi est limité à certaines structures (et dans certains cas optionnel), notamment quand le syntagme gouverné par la copule est un terme interrogatif antéposé :

- | | | | | | |
|------|--------------|----------------|------|-----------------------|--------------------------|
| (22) | /kot to ete/ | ('où es-tu ?') | (23) | /kot zot lakaz (ete)/ | ('où est leur maison ?') |
|------|--------------|----------------|------|-----------------------|--------------------------|

Si le terme interrogatif n'est pas antéposé, la phrase ne comporte aucune copule exprimée. Comparez :

- | | | | | | |
|------|---------------------|-------------------------|------|----------------|-------------------------|
| (24) | /kot to loto (ete)/ | ('où est ta voiture ?') | (25) | /to loto kote/ | ('ta voiture est où ?') |
|------|---------------------|-------------------------|------|----------------|-------------------------|

²⁰ Pour le MAU, voir Baker (1972), et pour le SEYCH, Corne (1977). Les deux créoles sont très proches et intercompréhensibles.

²¹ Il s'agit de ce que les linguistes anglicistes appellent la structure *be + V-ing*.

²² Incidemment, leur source historique est facile à retrouver : /pe/ vient de (*être*) *après* ; /ti/ vient d'une forme d'imparfait de *être* : *l'était, était* > /te/ > /ti/ ; /fin/ provient d'une grammaticalisation de *finir* ; enfin, /pu/ vient de (*être*) *pour*.

²³ La particule /fek/, par exemple, exprime le passé récent ('venir de' + V) : /mo fek māze/ ('je viens de manger').

²⁴ Voir Baker (1972 : 107).

²⁵ Comme le progressif anglais (*be + V-ing*), la structure /pe/ + V peut s'employer aussi pour une habitude temporaire, limitée à une période circonscrite : /li pe al legliz/ signifie 'il est en train d'aller à l'église', /li al legliz tu le zur/, 'il va à l'église tous les jours', et /li pe al legliz tu le zur/ 'il va à l'église tous les jours' [en ce moment], [cette semaine], par exemple. Avec un adjectif, /pe/ a un effet de sens inchoatif : /mo pe malad/ signifie à peu près 'je commence à être malade'.

On pourrait être tenté de voir dans l'absence presque générale de verbe copule du type *être* en MAU/SEYCH l'influence d'un substrat malgache ou africain. Il existe toutefois une autre explication. Cette copule, que j'appellerai la copule minimale (par opposition à *devenir*, etc.), n'apporte rien sur le plan sémantique. Dans une prédication adjectivale, par exemple, c'est l'adjectif qui a une valeur prédicative, que ce soit en MAU/SEYCH ou en français, donc qu'il y ait ou non effectivement un verbe copule. En effet, dans des langues comme le français ou l'anglais, la copule *être* ou *be* sert avant tout à porter les marqueurs de mode/temps ou d'accord soit, plus généralement, les marqueurs flexionnels²⁶. Or après la créolisation, le verbe MAU/SEYCH a perdu toute trace de flexion : il est donc simplement inutile de conserver une unité sémantiquement vide et ce terme copule, qui n'était qu'un simple support de flexion, n'est plus nécessaire dans un système où l'expression du temps et de l'aspect à l'aide de particules préverbaux s'est généralisée et où toute trace de flexion, y compris verbale, a disparu. En bref, l'hypothèse du substrat est totalement inutile ici.

4.1.3. Troncation en MAU/SEYCH

À l'affirmation que le verbe MAU/SEYCH ne connaît pas la flexion, on pourrait être tenté d'opposer certaines alternances, comme dans les exemples suivants :

- | | | | | | |
|-------|--------------|--------------|-------|--------------------|------------------------|
| (26a) | /mo pe māze/ | ('je mange') | (26b) | /mo pe māz briani/ | ('je mange du briani') |
| (27a) | /mo kone/ | ('je sais') | (27b) | /mo kon li/ | ('je le connais') |

En réalité, il ne s'agit pas de flexion, mais d'une règle de troncation affectant le verbe suivi d'un syntagme gouverné par lui dans le même groupe prosodique²⁷. On peut donc maintenir l'idée d'une absence générale de flexion en MAU/SEYCH. Ce trait correspond à l'idée que se font nombre de linguistes, créolistes ou non, des langues créoles. Or nous allons voir ci-après que ce trait ne se retrouve pas en créole REU, ce qui remet en cause l'hypothèse que l'absence de flexion ferait partie des propriétés définitives des créoles²⁸. Elle met aussi en question la validité d'une conception unifiante des créoles à base française.

4.2. Le système verbal REU

4.2.1. Présentation générale

Je commencerai par présenter l'ensemble du paradigme des formes tensées/finies²⁹, c'est-à-dire des formes possédant un temps, au sens morphosyntaxique (\pm futur, \pm imparfait : voir plus loin), et en intégrant en un même tableau les structures non auxiliées et les structures auxiliées³⁰. Je m'expliquerai ensuite sur les termes utilisés.

²⁶ Sur cette question de la copule et pour un point de vue analogue, voir Lyons (1968 : 322-323).

²⁷ Il est intéressant de noter que cette règle de troncation s'est analogiquement étendue aux verbes dont le /e/ final n'est pas issu d'une désinence de type infinitival ou participial en français : ainsi, /kone/ subit la troncation, alors que le /e/ final ne correspond pas à une désinence d'infinitif ou de participe passé de *connaître*.

²⁸ Sauf à en arriver à l'absurde conclusion que le REU n'est pas un créole !

²⁹ L'analyse présentée et défendue ici est en désaccord total avec celles de Cellier (1985) ou Staudacher-Valliamée (2004). La liste des divergences serait trop longue pour être énoncée dans les limites de cet article.

³⁰ Le créole ne connaît pas l'accord du verbe avec le sujet. Un seul pronom sujet suffit donc pour illustrer le paradigme. J'ai choisi le pronom /zot/ ('vous', 'ils/elles', soit 2pl/3pl) pour des raisons pratiques qui se comprendront plus tard : l'absence de règles de sandhi avec ce pronom ne déforme en effet rien les structures de base. Les autres pronoms entraînent en revanche des règles de sandhi telles que la contraction avec le préverbe /i/, ou l'effacement phonologique de ce dernier (voir plus loin). Dans la suite du texte, je traduirai /zot/ presque toujours par 'ils', mais il faut savoir que j'aurais pu traduire aussi par 'vous' (2pl).

Tableau II

Formes verbales en créole REU : flexion, auxiliation (formes tensées uniquement : ±tps), verbe /dās/ ('danser')					
	structures non auxiliées		structures auxiliées		
	préverbe /i/	préverbes /te i/	+futurité	+parfait	+parfait + /fin/
-futur -imparfait -futurité	/zot i dās/ 'ils dansent'			/zot la dāse/ 'ils ont dansé'	/zot la fin dāse/ 'ils ont déjà dansé'
-futur +imparfait -futurité	/zot i dāse/ 'ils dansaient'	/zot te i dās/ 'ils dansaient'		/zot lave dāse/ 'ils avaient dansé'	/zot (le)te fin dāse/ 'ils avaient déjà dansé'
+futur -imparfait +futurité -imminence	/zot i dāsra/ 'ils danseront'			/zot nora dāse/ 'ils auront dansé'	/zot i sra fin dāse/ /zot nora fin dāse/ 'ils auront déjà dansé'
+futur +imparfait ±futurité -imminence	/zot i dāsre/ 'ils danseraient'			/zot nore dāse/ 'ils auraient dansé'	/zot nore (te) fin dāse/ /zot i sre fin dāse/ 'ils auraient déjà dansé'
-futur -imparfait +futurité -imminence			/zot va dāse/ 'ils danseront'		
-futur +imparfait +futurité -imminence			(/zot te va dāse/) ³¹ = futur dans le passé [rare et seulement en discours indirect]		
-futur -imparfait +futurité +imminence			/zot i sava dāse/ 'ils sont sur le point de danser'		
-futur +imparfait +futurité +imminence			/zot i ale dāse/ 'ils étaient sur le point de danser'		
			/zot te i sava dāse/ (idem)		

4.2.2. Le temps

Il convient de distinguer le temps morphosyntaxique, exprimé dans mon analyse par des traits binaires (\pm tps, \pm futur, \pm imparfait), et le temps notionnel ou sémantique (ou encore : énonciatif). Je distingue ainsi la futurité, ou renvoi à l'avenir (paramètres énonciatifs), et le trait +futur, qui se manifeste par un marqueur flexionnel (/r(a)/)³². On peut ainsi très bien renvoyer à l'avenir (futurité) avec une forme qui n'a pas de désinence de futur, donc qui n'a pas le trait +futur : c'est le cas avec les auxiliaires /va/ et /sava/, qui sont spécifiés -futur du point de vue flexionnel. Certaines formes verbales du créole REU ont un temps au sens morphosyntaxique, et d'autres n'en ont pas, exactement comme en français³³. J'appellerai les premières formes *tensées* et les secondes *non tensées*.

³¹ Dans mon corpus oral, je n'ai aucun exemple de cette forme /te va/, en général refusée par les informateurs, et dont je n'ai rencontré qu'une seule occurrence dans un écrit, pour exprimer dans une subordonnée le futur dans le passé. Il s'agit d'un conte de Jean-Louis Robert, dans son recueil *Dédalage*, éd. Orphie, (Réunion), 2003, p. 24. Je transcris cet exemple dans la graphie phonologique utilisée ici : "[...] sō mōmō [...] te asper el te va fe vniir sō bān rev vre]" (litt. : 'sa mère espérait qu'elle réaliserait ses rêves').

³² Les termes en italiques dans le tableau I renvoient à des propriétés purement sémantiques, tandis que les autres sont des traits essentiellement structurels.

³³ Ainsi, en français, les formes d'infinitif et de participe sont non tensées, alors que toutes les autres : indicatif (incluant le prétendu "conditionnel"), subjonctif, impératif, sont tensées.

4.2.3. Expressions du temps et de l'aspect

Le créole REU dispose de trois types d'éléments : (a) des préverbes, (b) des désinences, et (c) des auxiliaires, pour exprimer le temps et l'aspect. Les combinaisons de tous ces éléments donnent les différentes possibilités illustrées par le tableau II ci-dessus. Ces éléments constituent un ensemble de formes complémentaires permettant d'exprimer des significations temporelles et/ou aspectuelles.

Les préverbes sont /te/ et /i/, le second étant de loin le plus fréquent pour des raisons qui vont apparaître, et qui sont liées à sa fonction ; les désinences des formes tensées sont /-e/, /-ra/, /-re/ ; les auxiliaires sont /va/ (forme unique tensée : /va/) ; /sava/ (formes tensées uniquement : /sava/ ; /ale/) ; /la/ (formes tensées : /la/ ; /lave/ ; /nora/ ; /nore/) ; /le/ (formes utilisées comme auxiliaires : /(le)te/, /sra/, /sre/) ; /finir/ (forme unique comme auxiliaire : /fin(i)/).

Du point de vue sémantique, les auxiliaires se subdivisent en deux sous-classes, selon qu'ils renvoient au passé perfectif, que j'appellerai ici parfait, ou à l'avenir (futurité). Pour le parfait, on a /la/ et /le/, auxquels peut s'ajouter /fin(i)/. L'auxiliaire /la/ correspond à 'avoir' et /le/, qui est la copule minimale, correspond à 'être'.

Les structures non auxiliées comportent toujours le préverbe /i/, le préverbe /te/ étant employé uniquement pour une des variantes de l'imparfait. Avant un auxiliaire, le préverbe /i/ apparaît seulement avant les formes /sra/ et /sre/ de la copule (cf. fr. *sera, serait*), et le préverbe /te/ est exclu avec les auxiliaires du parfait³⁴.

Pour la futurité, on a /va/ (futurité non imminente) et /sava/ (futurité imminente). La graphie /sava/ représente en fait ici une série de variantes : /sava/, /saa/, /sar/, /sa/. J'écris cet auxiliaire sous sa forme pleine /sava/, quelle que soit la variante réellement prononcée.

4.2.4. Différences entre préverbes et auxiliaires

Pour ce qui est des éléments précédant le verbe qui est la tête sémantique de la proposition, il y a lieu de distinguer les préverbes et les auxiliaires³⁵. Les auxiliaires peuvent être séparés des verbes auxquels ils sont reliés, mais ce n'est pas le cas des préverbes, qui précèdent toujours immédiatement les verbes. Exemples :

- (28) /zot te i dor pa/ ('ils ne dormaient pas')
 (29) /u va pa fe sa/ ('tu ne feras pas ça'/'tu ne vas pas faire ça')
 (30) /zot te i sava pa mǎže la/ ('ils n'alliaient pas manger là')

En (28), la négation /pa/ suit le verbe /dor/, alors qu'en (29, 30), elle s'intercale entre l'auxiliaire et le verbe. Ensuite, les préverbes sont invariables, tandis que les auxiliaires connaissent la flexion :

- (31) /zot la pa parti la fet ijer/ ('ils ne sont pas allés à la fête hier')
 (32) /zot lave pa parti la fet ijer/ ('ils n'étaient pas allés à la fête hier')³⁶

Enfin, les préverbes sont suivis de verbes à une forme tensée, alors que les auxiliaires sont suivis de formes verbales non tensées, comme /parti/ dans les derniers exemples cités.

Comme les préverbes sont inséparables du verbe (tensé), je propose que l'ensemble composé d'un ou deux préverbes et du verbe tensé forme un constituant, que j'appelle hyperverbe (un verbe sans préverbe formant à lui seul également un hyperverbe). Ainsi, dans une phrase comme /zot i dās sega/ ('ils dansent le séga'), on a un hyperverbe /i dās/, et la structure syntaxique de la phrase est la suivante :

³⁴ La question des possibilités d'occurrence de /i/ est vue en détail plus loin. Notons aussi que la même forme /te/ est soit un préverbe, soit une forme réduite d'imparfait de /le/, en variation avec la forme pleine /lete/

³⁵ Cette distinction est rarement faite par les descripteurs, malheureusement (voir Cellier [1985], Staudacher-Valliamée [2004], par exemple). Or les critères présentés ici militent en faveur d'une telle distinction.

³⁶ Avec des verbes comme /partir/, certains locuteurs pourraient employer la copule /le/, /lete/, dans des exemples comme (31, 32), sans doute sous l'influence du français.

(33) [zot + [[i dās] [sega]]

De même, dans /zot te i dās sega/ (‘ils dansaient le séga’), on a un hyperverbe /te i dās/ :

(34) [zot + [[te i dās] [sega]]

Les auxiliaires ne forment pas une telle unité avec le verbe, étant donné la séparabilité.

4.2.5. Les traits morphosyntaxiques de temps

Passons à présent aux détails concernant les temps. La valeur +tps signifie que l’on a une forme tensée, et la valeur –tps une forme non tensée. Les temps morphosyntaxiques se manifestent par des marqueurs. Associés à la valeur positive +tps, les deux traits binaires ±futur, ±imparfait, donnent quatre possibilités :

- +tps, –futur, –imparfait (= temps non marqué)
- +tps, –futur, +imparfait (= imparfait)
- +tps, +futur, –imparfait (= futur)
- +tps, +futur, +imparfait (= “conditionnel” de la tradition)

J’appelle temps non marqué la combinaison +tps, –futur, –imparfait, et forme tensée non marquée toute forme verbale caractérisée par cette combinaison : les formes en question sont dépourvues de tout marqueur de temps, préverbal ou désinentiel (forme non fléchie)³⁷. Voici les paradigmes flexionnels partiels (+tps) des verbes /dās/ (‘danser’), /le/ (‘être’), /la/, /na/ (‘avoir’)³⁸, par exemple :

Tableau III

• +tps, –futur, –imparfait :	/dās/	/le/	/la/, /na/
• +tps, –futur, +imparfait :	/dāse/	/(le)te/	/lave/
	/te i dās/		
• +tps, +futur, –imparfait :	/dāsra/	/sra/	/nora/
• +tps, +futur, +imparfait :	/dāsre/	/sre/	/nore/

Les traits ±futur et ±imparfait sont des traits morphosyntaxiques. Le trait +imparfait est signalé soit par le marqueur flexionnel (désinence) /-e/ : /dās-e/, soit par le préverbe /te/ : /te i dās/³⁹. Le trait +futur donne la désinence /-ra/ : /dāsra/. La combinaison +futur, +imparfait, donne la désinence /-r-e/ : /dāsre/ (‘danserais’, etc.). Les valeurs +tps, –futur, –imparfait, entraînent l’absence de tout marqueur flexionnel, préverbe ou suffixe.

Les deux formes d’imparfait sont strictement équivalentes, dans la mesure où c’est simplement l’ordre des morphèmes qui change, si l’on accepte que le préverbe /te/ assure exactement la même fonction que la désinence /-e/. On a en effet, par exemple, soit /zot te i dās/, soit /zot i dās-e/ : ou bien le marqueur de l’imparfait précède la suite /i dās/, sous la forme préverbale /te/ (imparfait analytique)⁴⁰, ou bien il la suit, sous la forme désinentielle /-e/ (imparfait flexionnel). J’ajoute que dans la structure analytique, la forme verbale qui suit les préverbes est la forme nue /dās/, qui est en fait la forme tensée non marquée (+tps, –futur, –imparfait)⁴¹. Enfin, l’imparfait flexionnel est davantage caractéristique des variétés de créole plus proches du français⁴².

4.2.6. Formes non tensées

La forme /dāse/ qui apparaît dans les structures auxiliées, comme dans /kāsa zot la dāse/ (‘quand ont-ils dansé ?’), est la forme non tensée (et non finie) du verbe. Toutefois, parler simplement de forme non tensée relève de la simplification. Il s’avère en effet que la forme non tensée apparemment unique, /dāse/, par exemple,

³⁷ Dans la suite, les formes tensées non marquées serviront aussi de formes de citation (ou lemmes) des lexèmes verbaux.

³⁸ Sur la question de la concurrence entre /la/ et /na/, voir plus loin.

³⁹ Cette double possibilité n’existe pas pour /le/ et /la/, /na/ : pour ces verbes, seul existe l’imparfait désinentiel. Voir toutefois la possibilité marginale de l’imparfait /te i le/ (traitée plus loin), en concurrence dans certaines structures interrogatives avec /lete/.

⁴⁰ Cet imparfait périphrastique est issu de tours dialectaux du type *l’était qui* /lete ki/ : sujet + *l’était qui* +V au présent. On a eu l’évolution suivante : /lete ki/ > /te i/, avec des stades intermédiaires. Cette évolution est en accord avec le caractère optionnel du relatif multifonctionnel /k(ø)/ (aussi bien sujet qu’objet, par exemple) dans les structures relatives en REU. Le /i/ de /ki/ (‘qui’) a été réanalysé comme le préverbe /i/, d’où /ki/ = /k+i/, /kø/ étant éliidé avant /i/.

⁴¹ Je reviens plus loin sur cette question avec un argument décisif.

⁴² Cette remarque ne peut évidemment s’appliquer à /le/, /la/, /na/ : voir plus haut.

d'un verbe représentant ici typiquement les verbes réguliers, masque le fait qu'il existe en créole REU deux formes non tensées, et non une seule, à un niveau grammatical plus profond. Confrontons en effet le verbe régulier /dāse/ et le verbe irrégulier /vø/ ('vouloir') :

(35a) /kāsa zot la dāse/ ('quand avez-vous dansé ?') (35b) /zot la vuly sa/ ('ils ont voulu ça')

(36a) /kāsa zot va dāse/ ('quand danserez-vous ?') (36b) /zot va vulwar laržā/ ('ils voudront l'argent')

On a affaire pour les verbes réguliers comme /dāse/ à un cas de syncrétisme. Refuser éventuellement l'emploi de termes comme infinitif ou participe ne saurait masquer le fait que l'une est précisément analogue à ce que la tradition appelle infinitif, et l'autre à ce que la tradition appelle participe (passé)⁴³.

Le syncrétisme en REU est exactement analogue à celui que l'on observe en français oral avec /dāse/ (= *danser* ou *dansé*), forme qui est soit l'infinitif, soit le participe passé de /dāse/ (lexème verbal *danser*). Ce sont, en français comme en créole, les verbes irréguliers qui nous donnent le droit d'établir que l'on a ici un cas de syncrétisme, c'est-à-dire deux formes distinctes au niveau grammatical profond (le niveau des propriétés grammaticales), mais par ailleurs homophones. Il n'y a aucune raison de ne pas appliquer au créole le même principe qu'aux verbes français qui ont à l'écrit l'infinitif *-er* et le participe passé en *é*, ou qu'en anglais⁴⁴, pour le prétérit et le participe passé des verbes réguliers.

4.2.7. Troncation en REU

Observons à présent les exemples ci-dessous, dans lesquels les formes non tensées (-tps) de /dās/ s'utilisent dans deux contextes. En (37), on a affaire à l'infinitif, et en (38) au participe passé :

(37a) /kosa u sava dāse/ ('que vas-tu danser ?') (37b) /ma dās sega/ ('je danserai le séga')

(38a) /kosa u la dāse/ ('qu'as-tu dansé ?') (38b) /ma la dās sega/ ('j'ai dansé le séga')

Que l'on ait un infinitif ou un participe passé, on a deux variantes : une variante longue, avec la désinence /-e/, et une variante courte, sans cette désinence, et qui se réduit à la base verbale. La forme de base est la forme longue et cette forme subit un processus de troncation lorsqu'elle est suivie d'un complément, comme en MAU/SEYCH (voir plus haut). Il existe toutefois une différence : le verbe MAU/SEYCH ignore la flexion et la troncation s'applique donc à toute forme verbale, dès lors que les conditions structurales d'application sont satisfaites. Or en REU, le verbe connaît la flexion, ce qui a pour conséquence que la troncation n'affecte que les formes non tensées (et de manière optionnelle). Cela indique bien que ce sont les formes non tensées du REU qu'il faut rapprocher des formes verbales du MAU/SEYCH, formes dépourvues de toute propriété flexionnelle. Les effets de la règle sont identiques dans les deux groupes, mais la règle n'est pas exactement la même : d'un côté elle est générale, le verbe étant sans flexion, de l'autre elle est limitée à certaines formes, en vertu de leurs propriétés abstraites.

Ces considérations sur la troncation nous permettent de revenir sur la question de l'imparfait avec expression préverbale (/te/). Dans une suite comme /zot te i dās/, /zot te dās/ ('ils dansaient'), il y a tout lieu de penser (voir *supra*) que la forme /dās/ est la forme tensée non marquée, puisqu'elle n'a jamais la désinence /-e/ caractéristique de la forme non tensée, même lorsqu'elle n'est suivie d'aucun complément, ce qui révèle qu'il ne s'agit pas de la forme tensée qui aurait subi la troncation. Il est en tout cas incontestable que le créole REU distingue ainsi nettement les formes tensées des formes non tensées.

⁴³ Il existe également en REU une structure gérondiver (d'un usage courant), avec le suffixe /-ā/, la forme verbale étant elle-même précédée de /ā/, comme en français : /ā dāsā/ ('en dansant').

⁴⁴ En anglais, seule l'existence de formes irrégulières distinctes, comme *took*, *taken*, prétérit et participe passé de *take*, autorisent à postuler qu'une forme comme *worked* est soit un prétérit, soit un participe passé (syncrétisme), et seul le verbe *be*, qui distingue *be* (forme de base non tensée) de *am*, *is*, *are* (formes tensées, présent) autorise à distinguer une forme de base non tensée d'une forme de présent sans *-s* pour tous les autres verbes (cf. *to work*, *to be* ~ *I work*, *I am*).

Observons à présent les exemples suivants :

(39) /zot la fin mǎž la kaz ut matât/ ('ils ont déjà mangé chez ta tante')

(40) /zot la fin mǎže bonør komsa/ ('vous avez déjà mangé, si tôt ?')

En (39), la forme /mǎže/ a subi la troncation alors que le complément qui le suit, non seulement n'est pas un objet direct, mais n'est même pas gouverné par ce verbe : c'est un circonstant. Or en (40), le circonstant n'entraîne pas la troncation. L'explication est de toute évidence d'ordre prosodique (et non pas simplement syntaxique) : la désinence n'est (optionnellement) effacée que si le verbe n'est pas en position finale de groupe rythmique. En (39), le verbe n'est pas final d'un tel groupe, alors qu'il l'est en (40).

4.2.8. Auxiliaires et verbes ordinaires

Je propose de scinder la classe des unités verbales en deux sous-classes : les auxiliaires et ce que j'appellerai de manière simple les verbes ordinaires. J'ai déjà donné la liste des auxiliaires. Toutefois, il me semble important de se demander dans quelle mesure les auxiliaires sont spécifiquement auxiliaires, et de voir s'ils ne sont pas en fait des unités multifonctionnelles. De ce point de vue, force est de constater, et nous reviendrons sur ce point, que seul /va/ (= futurité sans imminence) fonctionne exclusivement comme auxiliaire, et qu'il est le seul à être invariable. Son concurrent pour le renvoi à l'avenir est /sava/⁴⁵ (= imminence), lequel existe aussi comme verbe ordinaire exprimant le déplacement ('aller') : /sava/ n'est donc pas spécifiquement auxiliaire.

Le verbe copule /le/ a des emplois de simple copule, ou des emplois d'auxiliaire du parfait ; le verbe équivalent de 'avoir' présente la particularité d'avoir deux formes en concurrence pour le temps non marqué : /la/ et /na/, alors que cette concurrence n'existe pas pour les autres temps. Les formes /la/ et /na/ se distribuent ainsi :

- on a /la/ si le verbe est auxiliaire du parfait :

(41a) /zot la fin mǎže/ ('ils ont déjà mangé')

- on a /la/ comme verbe support⁴⁶, dans les expressions équivalentes à 'avoir faim', 'avoir soif', 'avoir peur', etc. :

(41b) /zot la swaf/ ('ils ont soif')

- dans tous les autres cas, notamment la possession et la valeur existentielle ('il y a'), on a la forme /na/ :

(41c) /zot na(na) dlo dā la kaz/ ('ils ont de l'eau dans la maison')

(41d) /na(na) dlo dā la kaz/ ('il y a de l'eau dans la maison')

Nous avons vu qu'il existe enfin une forme auxiliaire /fin(i)/. Cette forme est une version grammaticalisée du verbe /finir/, qui peut s'ajouter à l'auxiliaire du parfait, pour exprimer ce que j'appelle l'aspect transcendant (voir plus loin). La forme /fin/ (variante longue : /fini/) est le participe passé de /finir/, lequel a deux emplois : l'un comme verbe ordinaire strictement équivalent à *finir* en français, et un emploi grammaticalisé comme auxiliaire, uniquement sous cette forme de participe passé, et uniquement après un auxiliaire du parfait. L'erreur, nous le verrons, serait de considérer que /fin/ est une particule invariable, comme son homonyme en MAU par exemple (voir plus haut).

⁴⁵ Le verbe /sava/ est manifestement issu de *s'en va* /sāva/, avec suppression de frontière et généralisation à toutes les personnes, en l'absence de règles d'accord. Comme cela s'est produit régulièrement lors de la créolisation, c'est la 3sg qui s'est généralisée, parce que non marquée pour le rang et pour le nombre. Pour les détails concernant les différences entre /va/ et /sava/, voir plus loin. Il est à noter que la valeur sémantique de /sava/ en fonction d'auxiliaire consiste en partie en un transfert dans le domaine temporel de sa valeur spatiale : l'énonciateur nous place mentalement "en direction de" la réalisation de l'événement. Il faut toutefois ajouter que la composante essentielle est la valeur d'imminence, que le transfert du sémantisme spatial ne laisse pas forcément supposer.

⁴⁶ On ne peut exclure que certains locuteurs aient recours à /na/ dans ce cas.

Ces remarques concernant les fonctionnements des verbes grammaticalisés va nous permettre, nous le verrons plus loin, d'apporter des éclairages sur des points fondamentaux de la syntaxe du créole.

4.2.9. Les auxiliaires du parfait

Le renvoi au passé est lié en REU à une opposition aspectuelle. Pour tout événement repéré comme antérieur au moment de l'énonciation, il faut choisir, sur le plan notionnel, entre l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif. Dans le premier cas, on aura l'auxiliaire du parfait, et dans le second une forme d'imparfait du verbe, avec signalement du trait +imparfait soit par la désinence /-e/, soit par le préverbe /te/ (voir *supra*). Le parfait combiné avec un temps marqué pourra aussi exprimer différents repérages secondaires, exactement comme en français (voir tableau II *supra*).

En outre, une fois le parfait sélectionné, on dispose de la possibilité d'ajouter /fin/, qui est une forme non tensée (participe passé). Je propose de dire que /fin/ exprime l'aspect transcendant, dans le sens où l'énonciateur met l'accent sur un positionnement mental au-delà de la borne droite de la durée de l'événement, envisagé comme globalement accompli.

La formule syntaxique pour le parfait est la suivante : auxiliaire du parfait + (/fin(i)/) + V. Pour le parfait proprement dit, on dispose de deux auxiliaires, dont la sélection dépend en partie du contexte (voir *infra*). L'emploi de /fin/ n'est pas sans conséquence sémantique, comme nous venons de le voir⁴⁷. Pour ce qui est de la combinatoire, nous allons examiner successivement les cas où l'auxiliaire du parfait n'est pas suivi de /fin/, puis les cas où /fin/ est employé.

Lorsque l'auxiliaire du parfait n'est pas suivi de /fin/, cet auxiliaire est obligatoirement une forme de /la/ ('avoir') :

Tableau IV

- +tps, –futur, –imparfait : /zot la dāse/ ('ils ont dansé')
- +tps, –futur, +imparfait : /zot lave dāse/ ('ils avaient dansé')
- +tps, +futur, –imparfait : /zot nora dāse/ ('ils auront dansé')
- +tps, +futur, +imparfait : /zot nore dāse/ ('ils auraient dansé')

Les formes /la/, /lave/, /nora/, /nore/ sont les quatre formes tensées de /la/ ('avoir').

Lorsque /fin/ est employé à la suite de l'auxiliaire du parfait, pour exprimer l'aspect transcendant, on a concurrence (sans aucune différence sémantique) entre deux auxiliaires pour le parfait lui-même, mais uniquement si on a le trait +futur. Si on a la combinaison non marquée (–futur, –imparfait), on a uniquement la forme /la/ (= 'avoir' au présent), et si on a la combinaison –futur, +imparfait, on a uniquement la forme d'imparfait de la copule, c'est-à-dire /(le)te/. Cela nous donne les possibilités combinatoires suivantes :

Tableau V

- +tps, –futur, –imparfait : /zot la fin dāse/ ('ils ont déjà dansé')
- +tps, –futur, +imparfait : /zot (le)te fin dāse/ ('ils avaient déjà dansé')
- +tps, +futur, –imparfait : /zot nora fin dāse/ ('ils auront déjà dansé')
- /zot i sra fin dāse/ (*id.*)
- +tps, +futur, +imparfait : /zot nore (te) fin dāse/ ('ils auraient déjà dansé')
- /zot i sre fin dāse/ (*id.*)

Les formes /(le)te/, /sra/, /sre/ sont les trois formes tensées marquées de la copule ('être').

⁴⁷ La différence entre l'emploi ordinaire de /finir/ et son emploi comme auxiliaire d'aspect se justifie entre autres par la possibilité d'énoncés comme /zot la fin komās zot travaj/ ('ils ont déjà commencé leur travail'). Si /fin(i)/ auxiliaire avait simplement le même sens que dans son emploi ordinaire ('finir'), cet énoncé serait sémantiquement incohérent.

Remarques :

- La forme /te/ que l'on a dans /zot te fin dāse/ est ici la forme d'imparfait de la copule, et non le préverbe /te/, sachant que ce préverbe est lui-même issu de la forme d'imparfait de /le/. Pour l'imparfait de la copule, /te/ est la variante réduite de /lete/, forme pleine qui existe aussi, quoique plus rarement, pour le préverbe. Pour la structure auxiliée citée ci-dessus, on a donc soit /zot lete fin dāse/, soit /zot te fin dāse/, la seconde variante étant de loin la plus fréquente.

- Au parfait, en dehors du temps non marqué, les structures avec /fin/ sont nettement plus courantes : /zot i sra fin dāse/, par exemple, est plus courant que /zot nora dāse/.

- Lorsqu'on a l'auxiliaire du parfait avec les traits +futur, +imparfait, on a trois variantes en concurrence : /zot i sre fin dāse/ (avec le verbe copule), /zot nore fin dāse/ (avec l'équiv. de 'avoir') et même /zot nore te fin dāse/, forme remarquable par sa redondance, puisqu'elle cumule trois auxiliaires : (i) la forme /nore/ (+futur, +imparfait), (ii) la forme qu'il faut bien appeler le participe passé de la copule, /te/, elle-même suivie de (iii) /fin/, qui est aussi, nous l'avons vu, un participe passé (littéralement : 'ils auraient été "fini" de danser').

4.2.10. Futurité et modalité

Pour ce qui est des formes de "surface" des auxiliaires de futurité, on a deux classes de variantes :

- d'une part, une première unité, avec les variantes /va/, /-a/, qui sont conditionnées par le contexte gauche⁴⁸,
- d'autre part, /sava/, /saa/, /sar/, /sa/, qui sont des variantes stylistiques indépendantes du contexte⁴⁹.

Voyons à présent ce qui justifie de postuler deux auxiliaires distincts⁵⁰. Tout d'abord, les auxiliaires /va/ et /sava/ n'ont ni les mêmes propriétés flexionnelles, ni les mêmes propriétés syntaxiques : l'auxiliaire /va/ st en effet invariable du point de vue flexionnel et n'est jamais précédé du préverbe /i/, alors que /sava/ existe aussi à l'imparfait et qu'il est précédé de /i/. En second lieu, /va/ et /sava/ sont sémantiquement distincts. La différence est que le second, contrairement au premier, exprime l'imminence, et peut le faire au passé également, y compris en discours direct. L'auxiliaire /va/ exprime en fait exactement le même type de renvoi à l'avenir que le trait flexionnel +futur, et il est donc strictement équivalent à la désinence /-ra/ : /zot va et malad/ a exactement la même signification que /zot i sra malad/ ('ils seront malades'). Le paradoxe est donc que les deux structures auxiliées pour le renvoi à l'avenir ne sont pas sémantiquement équivalentes :

(42a) /zot va et malad/ ('ils seront malades' [non imminent]) (42b) /zot i sra malad/ (*id.*)

(43) /zot i sava et malad/ ('ils vont être malades' [imminent])

Du point de vue sémantique, il convient de regrouper /va/ et le futur flexionnel en /-ra/, qui sont équivalents, et qui s'opposent ensemble à /sava/, lequel exprime l'imminence, alors que cette composante d'imminence est absente du sémantisme de /va/ et du futur désinentiel. Par ailleurs, pour ce qui est de la concurrence entre /va/ et la désinence /-ra/ (futurité non imminente), on note une préférence pour l'auxiliaire /va/ dans les énoncés assertifs, et pour la désinence /-ra/ dans les énoncés négatifs⁵¹, mais cette différence s'observe pour tous les verbes sauf /le/ ('être') et /na/ ('avoir') : pour ces deux derniers verbes, les deux expressions sont aussi acceptables l'une que l'autre, qu'il y ait négation ou non. Toujours concernant cette question de la négation en relation avec les expressions de la futurité, on lit parfois que cela concernerait aussi /sava/, qui ne pourrait être suivi d'une négation : c'est tout simplement erroné, et la négation /pa/ peut suivre /sava/ sans aucun problème.

⁴⁸ On a ainsi : /mwē va dāse/ ou /ma dāse/ (contraction : /m-a/) ; /u va dāse/ ou /wa dāse/ (w-a) ; /li va dāse/ ; /el va dāse/ ; /nu va dāse/ ou /na dāse/ (contraction:/n-a/) ; /zot va dāse/. La forme /ma/, contraction de /mwē va.../ ne doit pas être confondue avec la variante /ma/ du pronom de 1sg, fréquente avant /la/, /lave/ : /ma la fin dāse/ ('j'ai déjà dansé'). À noter aussi en parler rapide la réduction de /ma la.../ à /maa.../.

⁴⁹ Je cite les unités en question chacune par sa forme de base ou sa forme la plus "articulée" (ce qui ne veut pas dire la plus fréquente) : /va/ pour l'une, et /sava/ pour l'autre.

⁵⁰ Ces deux auxiliaires sont très souvent confondus à tort : voir par exemple Cellier (1985 : 89-90), qui les regroupe sous le terme "prospectif". Staudacher-Valliamée (2004 : 86) les distingue, sans être explicite sur les différences syntaxiques et sémantiques.

⁵¹ Cela constitue simplement une préférence, d'ailleurs de degré variable selon les locuteurs, et non une contrainte absolue.

Notons au passage que toutes les expressions de renvoi à l'avenir peuvent comporter une nuance modale en fonction du contexte, et il est clair que, par exemple, la négation appliquée à /sava/ est liée à une modalité d'intention qui s'ajoute à la futurité⁵² :

(44) /u pø et syr mi sava pa fe sa/ ('tu peux être sûr que je ne vais pas faire ça')

Par ailleurs, pour ce qui est de /va/, on pourrait penser, dans un premier temps (comme pour /fin/ : voir plus haut), qu'il s'agit d'une particule invariable, ou d'un préverbe. En fait, comme il vient d'être indiqué, la forme /va/ est une forme tensée, non marquée, forme unique d'un auxiliaire invariable. Pas plus que /fin/, elle n'est donc une particule préverbale (qui serait elle-même non verbale). Ici encore, les structures du REU ne sont pas à confondre avec celles du MAU.

Pour exprimer une modalité de type irréel ou non réel, c'est l'imparfait ou la combinaison +futur, +imparfait, qui sera employée :

(45a) /si li lete pa malad li fre sō travaj li mem/ ('s'il n'était pas malade, il ferait son travail lui-même')

(45b) /si li lete pa malad li nore fe sō travaj li mem/
('s'il n'était pas malade, il ferait/aurait fait son travail lui-même')

(45c) /si li lete pa malad li te (i) fe sō travaj li mem/ (*id.*)

La structure non auxiliée avec la combinaison +futur, +imparfait, comme en (45a), ne s'emploie pas pour l'irréel du passé (comme en français), alors que la structure auxiliée, comme en (45b), ainsi que l'imparfait comme en (45c), s'emploient pour un irréel avec référence aussi bien du passé qu'au présent ou à l'avenir. La structure non auxiliée +futur, +imparfait, s'emploie aussi pour une modalité du type atténuation :

(46) /mi emre u ekut ali/ ('j'aimerais que tu l'écoutes')

4.2.11. Le verbe en créole REU : bilan critique

Le verbe REU connaît une morphologie flexionnelle. Le système verbal REU possède aussi quelques auxiliaires ayant eux-mêmes des propriétés flexionnelles. Même les auxiliaires /fin/ et /va/, dont on pourrait penser à première vue qu'ils sont de nature non verbale et qu'ils seraient donc de simples particules préverbaux, sont en fait des formes caractérisées par des traits flexionnels. Le fait que /va/ soit une forme tensée est en accord avec le principe général en créole REU, comme en français, qui veut que dans une proposition indépendante le premier élément verbal ou auxiliaire soit tensé.

Les verbes réguliers comme /dās/ pourraient nous laisser l'impression trompeuse qu'ils auraient essentiellement deux formes : une forme longue, /dāse/, et une forme courte, /dās/, comme en MAU. La forme longue apparaîtrait par exemple dans les énoncés (47) et (48a) et la forme courte dans les énoncés (48b, c, d, e) :

(47a) /zot i sava dāse/ ('ils vont danser') (47b) /zot va dāse/ ('ils danseront')

(47c) /zot la fin dāse/ ('ils ont déjà dansé') (48a) /zot i dāse/ ('ils dansaient')

(48b) /zot te (i) dās/ (*id.*) (48c) /zot i sava dās sega/ ('ils vont danser le séga')

(48d) /zot va dās sega/ ('ils danseront le séga') (48e) /zot la dās sega/ ('ils ont dansé le séga')

Les problèmes que poserait cette analyse⁵³, à mon avis totalement erronée, sont multiples. Tout d'abord, si l'on compare avec le MAU, la distribution des formes ne serait pas celle qui est attendue : pourquoi la forme courte dans /mi dās/, sans complément postverbal, et pourquoi la forme longue dans l'imparfait flexionnel /mi dāse sega/ ('je dansais le séga'), alors qu'au contraire le verbe est ici suivi de son objet direct ? En fait, l'alternance entre formes longues et formes courtes ne concerne que les formes non tensées, comme nous l'avons vu. C'est ce

⁵² En outre, s'il est vrai que la négation est rare après /sava/, cela tient simplement à des raisons pragmatiques évidentes : on a rarement l'occasion de dire qu'un événement n'est *pas* sur le point de se produire, sauf précisément s'il y a une modalité d'intention associée.

⁵³ Cette analyse manifestement erronée est celle qui est adoptée par Cellier (1985 : 64). Elle ne résiste pas à l'examen impartial des données.

qui explique pourquoi on a une forme en apparence courte dans /zot i dās/, ('ils dansent'), /zot te (i) dās/ ('ils dansaient'), forme qui est en réalité la forme tendue non marquée, et une forme en apparence longue dans /zot i dāse/ ('ils dansaient'), forme qui est en réalité une forme fléchie d'imparfait. La confrontation avec les verbes irréguliers révèle le bien-fondé de l'analyse que je propose. Prenons par exemple le verbe /vø/ ('vouloir') et comparons :

- | | | |
|-------|--------------------------|----------------------------------|
| (49a) | /zot i dās sega/ | ('ils dansent le séga') |
| (49b) | /zot i vø dās sega/ | ('ils veulent danser le séga') |
| (50a) | /zot i dāse sega/ | ('ils dansaient le séga') |
| (50b) | /zot i vule dās sega/ | ('ils voulaient danser le séga') |
| (51a) | /zot va dās sega/ | ('ils danseront le séga') |
| (51b) | /zot va vulwar dās sega/ | ('ils voudront danser le séga') |
| (52a) | /zot la dās sega/ | ('ils ont dansé le séga') |
| (52b) | /zot la vuly dās sega/ | ('ils ont voulu danser le séga') |

La confrontation des formes est clairement révélatrice : la forme /dās/ a comme homologue /vø/ si elle est tendue, et /vulwar/ (infinitif) ou /vuly/ (participe) si elle est non tendue, c'est-à-dire s'il s'agit de la variante tronquée de /dāse/ ; enfin, la forme tendue /dāse/ (imparfait) a comme homologue /vule/.

La théorie généralisée des formes longues et courtes feraient aussi, il est important de le remarquer, peu de cas des formes fléchies avec les désinences /-ra/ (+futur, -imparfait) et /-re/ (+futur, +imparfait).

Tous ces faits révèlent clairement que le créole REU possède bel et bien une flexion verbale et qu'il dispose d'un jeu d'auxiliaires connaissant eux-mêmes la flexion. Si l'on refuse de se laisser abuser par les apparences, seuls les deux préverbes /te/ et /i/ évoquent les particules préverbaux invariables d'autres créoles. Le créole REU se distingue ainsi nettement des autres créoles à base française.

Autre remarque importante : c'est parce qu'il a une flexion verbale largement préservée que le REU se démarque du MAU/SEYCH en utilisant une copule minimale. Nous avons vu plus haut que cette copule était inutile en tant que porteuse d'indices flexionnels inexistant : le MAU et le SEYCH se passent ainsi sans problème de cet outil. En revanche, en REU, l'emploi de la copule va de pair avec la flexion verbale.

5. Le préverbe /i/ en REU

5.1. Description des contextes

Comme il a déjà été annoncé, le préverbe /i/ joue un rôle fondamental dans la syntaxe du créole REU et nous fournit une des principales clés de l'architecture morphosyntaxique de ce créole, ainsi que ce qui fait la différence avec le créole MAU. Observons donc à présent les faits impliquant ce préverbe. Si l'on part de séquences avec le pronom /zot/ (2pl, 3pl) comme sujet, les faits apparaissent clairement :

- | | | | | | |
|-------|---------------|---------------------------------|-------|----------------|---------------------|
| (53) | /zot i dās/ | ('ils dansent') | (54a) | /zot te i dās/ | ('ils dansaient') |
| (54b) | /zot te dās/ | (<i>id.</i>) | (54c) | /zot i dāse/ | (<i>id.</i>) |
| (55) | /zot i dāsra/ | ('ils danseront') ⁵⁴ | (56) | /zot i dāsre/ | ('ils danseraient') |

On voit bien que le /i/ apparaît dans chaque cas. Lorsque l'on a deux préverbes, à la fois /te/ et /i/, on les a dans cet ordre : /te i + V/.

On aura noté (voir *supra*) que les formes de /la/, /na/, ('avoir') ne sont jamais précédées du préverbe /i/, tandis que les formes de /le/ ne sont précédées de ce préverbe que lorsqu'elles commencent par /s-/, et non

⁵⁴ Voir plus haut ce qui a été dit sur la concurrence avec /va/, et sur la question de la négation : il est certain qu'on entendra très rarement /zot i dāsra/, la structure assertive courante étant dans ce cas /zot va dāse/.

lorsqu'elles commencent par /l-/. On peut aussi formuler les choses autrement en disant que le verbe /le/ est précédé de /i/ uniquement quand il a le trait +futur. Exemples :

- | | | | | | |
|------|----------------------|----------------------------|------|--------------------|-------------------------|
| (57) | /zot le malad/ | (‘ils sont malades’) | (58) | /zot (le)te malad/ | (‘ils étaient malades’) |
| (59) | /zot i sra malad/ | (‘ils seront malades’) | (60) | /zot la fin dāse/ | (‘ils ont déjà dansé’) |
| (61) | /zot te fin dāse/ | (‘ils avaient déjà dansé’) | (62) | /zot nore dāse/ | (‘ils auraient dansé’) |
| (63) | /zot i sra fin dāse/ | (‘ils auront déjà dansé’) | | | |

Comme je l’ai déjà indiqué, l’auxiliaire /va/ n’est jamais précédé du préverbe /i/, alors que /sava/, auxiliaire ou non, l’est :

- | | | | | | |
|------|-------------------|------------------------|------|-------------------|---------------------|
| (64) | /zot va et malad/ | (‘ils seront malades’) | (65) | /zot i sava dāse/ | (‘ils vont danser’) |
|------|-------------------|------------------------|------|-------------------|---------------------|

Le verbe /sava/ est précédé du /i/ à l’imparfait aussi, quelle que soit la variante d’imparfait⁵⁵ :

- | | | | | | |
|-------|----------------------|-------------------------|-------|--------------------|----------------|
| (66a) | /zot te i sava dāse/ | (‘ils allaient danser’) | (66b) | /zot te sava dāse/ | (<i>id.</i>) |
| (66c) | /zot i ale dāse/ | (<i>id.</i>) | | | |

Il nous faudra expliquer les raisons qui font que /va/ n’accepte pas le /i/, alors que /sava/ l’exige, et les raisons qui font que /la/ n’accepte le /i/ pour aucune des formes de son paradigme, alors que /le/ l’accepte uniquement pour ses formes commençant par un /s-/ ou ayant le trait +futur, ce qui revient au même dans la pratique : ces raisons sont-elles grammaticales, sémantiques ou syntaxiques, ou purement phonologiques ? Question complexe que nous allons tenter d’élucider.

5.2. Types d’emploi de /i/

La question de la distribution et des conditions d’occurrence du préverbe /i/ est extrêmement complexe. Pour des raisons à la fois théoriques et méthodologiques, je distinguerai (a) les emplois prédicatifs de /i/ (ou /i/ prédicatif), et (b) les emplois prosodiques de /i/ (ou /i/ prosodique). Pour ce qui est de la non occurrence de /i/ prédicatif, je distinguerai, d’une part, les impossibilités morphosyntaxiques et, d’autre part, les effacements phonologiques. Voici des exemples⁵⁶ :

- | | | | | | |
|------|----------------|----------------------|------|--------------------------------|-----------------------|
| (67) | /mi dās/ | (‘je danse’) | (68) | /zot i dās/ | (‘ils dansent’) |
| (69) | /sō fām i dās/ | (‘sa femme danse’) | (70) | /li dās/ | (‘il/elle danse’) |
| (71) | /zot le malad/ | (‘ils sont malades’) | (72) | /ma la fin māže/ ⁵⁷ | (‘j’ai déjà mangé’) |
| (73) | /zot va dāse/ | (‘ils danseront’) | (74) | /zot le zot kaz/ | (‘ils sont chez eux’) |
| (75) | /usa zot i le/ | (‘où sont-ils ?’) | | | |

En (67), on a un exemple de contraction, et la forme /mi/ (voir plus haut) s’analyse en /m-i/. En (70), le /i/ devrait être syntaxiquement présent, mais il est effacé après le pronom /li/, se terminant lui-même par un /i/. En (71, 72, 73, 74), l’absence de /i/ est due cette fois non à un effacement phonologique, mais à une impossibilité morphosyntaxique. Enfin, en (75), /i/ apparaît, mais cette fois pour des raisons prosodiques. Nous allons examiner tous ces points.

5.3. Le /i/ prédicatif

Prenons tout d’abord le paradigme d’un verbe ordinaire comme /dās/. On a ceci à la forme tendue non marquée, qui suffira à établir les règles phonologiques :

- | | | | | | |
|------|----------|-------------------|------|-------------|-----------------------------|
| (76) | /mi dās/ | (‘je danse’) | (77) | /u dās/ | (‘tu danses’) |
| (78) | /li dās/ | (‘il/elle danse’) | (79) | /el i dās/ | (‘elle danse’) |
| (80) | /nu dās/ | (‘nous dansons’) | (81) | /zot i dās/ | (‘vous dansez/ils dansent’) |

⁵⁵ Rappelons toutefois que le /i/ est toujours optionnel après le préverbe /te/ de l’imparfait périphrastique, comme le montrent les exemples (66a, b).

⁵⁶ On sait que /zot/ peut aussi signifier ‘vous’ (2pl).

⁵⁷ Le pronom de 1sg prend couramment la forme /ma/ avant les formes verbales /la/, /na/, /lave/.

Nous pouvons raisonnablement partir de l'hypothèse qu'un verbe ordinaire exige le préverbe /i/ d'un point de vue syntaxique, mais que des règles phonologiques (sandhi externe) l'effacent dans certains contextes. Il est clair que lorsque le pronom sujet est à finale consonantique, le /i/ se maintient. Après la nasale de /mwē/, le /i/ se maintient, mais le pronom a une forme tronquée, ce qui donne le monosyllabe /mi/. Enfin, après les autres voyelles, le /i/ s'efface⁵⁸.

L'observation de ce qui se passe aux autres temps ne fait que confirmer nos hypothèses. Voici quelques exemples :

- (82) /mwē te i dās/, /mwē te dās/ ('je dansais')
- (83) /zot te i dās/, /zot te dās/⁵⁹ ('ils dansaient')
- (84) /mi dāse/ ('je dansais') (85) /zot i dāse/ ('ils dansaient')
- (86) /mi dāsra/ ('je danserai') (87) /zot i dāsra/ ('ils danseront')⁶⁰
- (88) /mi dāsre/ ('je danserais') (89) /zot i dāsre/ ('ils danseraient')

J'ai proposé d'appeler cet emploi principal du préverbe /i/ le /i/ prédicatif. La raison en est la suivante : j'avance l'hypothèse que sa fonction est celle d'un indice de prédication⁶¹. Il indique que le terme qu'il précède est un verbe porteur du temps dans le syntagme prédicatif. Le préverbe joue donc les rôles suivants :

- il signale que le syntagme prédicatif est tensé,
- il est associé à un verbe tensé,
- il sépare le sujet du prédicat, en se positionnant à l'entrée du prédicat,
- il indique que ce qui est à gauche est le sujet d'une proposition finie.

5.4. Exceptions apparentes

La question de l'absence du /i/ prédicatif est inséparable de la question de la raison de sa présence. Nous avons vu plus haut les cas d'occurrence de /i/ prédicatif. Voyons à présent les cas où son occurrence est interdite pour des raisons autres que phonologiques. On peut classer les cas comme suit : (a) avec toutes les formes de /la/, /na/ ('avoir'), à tous les temps (voir plus loin) ; (b) avec le verbe copule /le/, qu'il joue ou non un rôle d'auxiliaire, mais uniquement pour un sous-ensemble des formes de ce verbe ; (c) avec l'auxiliaire /va/, qui n'existe que sous cette forme⁶². Nous avons déjà entrevu certains de ces cas, mais je les résume ici.

De tous ces cas, c'est celui de la copule /le/ qui est le plus complexe, puisqu'il est hybride en apparence :

- (90) /zot le kōtā/ ('ils sont contents') (91) /zot lete kōtā/ ('ils étaient contents')
- (92) /zot i sra kōtā/ ('ils seront contents') (93) /zot i sre kōtā/ ('ils seraient contents')

⁵⁸ Si l'on tient compte de toutes les variantes possibles, il faut préciser qu'il ne s'efface dans tous les cas, de façon absolue, qu'après le pronom /li/ ; dans le cas des pronoms /u/ et /nu/, la possibilité du maintien existe, ce qui donne /vi/ (issu en fait de /vu#i/, /vu/ étant lui-même une variante de /u/) ou /wi/ (issu directement de /u#i/) pour le premier, et /ni/ pour le second, autrement dit un cas de contraction analogue à celle qui donne /mi/.

⁵⁹ Voir note 55.

⁶⁰ Nous savons que le futur flexionnel assertif (i.e. non négatif) est rare, et que pour la futurité assertive, on lui préfère le tour avec /va/ : /ma dāse/ (avec contraction /m-a/), /zot va dāse/.

⁶¹ Mon analyse tourne le dos à celle de Cellier (1985 : 86-87), pour qui le /i/, qu'il appelle "indice verbal", serait "vidé de sens", et tendrait à s'effacer, ce qui est totalement faux : il est simplement (souvent) omis uniquement après le préverbe /te/ de l'imparfait. Staudacher-Valliamée (2004 : 87) met quant à elle le /i/ dans la même classe paradigmatique que /la/, alors que l'un est un préverbe et l'autre un auxiliaire ; elle donne comme sémantisme pour /i/ "une valeur temporelle non passée, non future". Comment justifier alors /zot i sra malad/ ('ils seront malades'), ou /zot te (i) dor/, /zot i dorme/ ('ils dormaient') ?

⁶² L'occurrence unique de /te va/ dans mon corpus (voir plus haut) ne remet pas en cause l'invariabilité de /va/, puisque /te/ est un préverbe et non un flexif.

Sur le plan descriptif, les choses sont simples et prévisibles, mais la question est : quelle explication proposer ? Notons que la piste sémantique pour rendre compte des emplois de /i/ est invalidée par l'équivalence sémantique entre (92) et l'expression périphrastique de la futurité (voir *supra*) :

(94) /zot va et kōtā/ ('ils seront contents')

Malgré cette stricte équivalence sémantique, on a /i/ en (92), mais non en (94). Autre problème : si la possibilité d'avoir /i/ en (92, 93), était due au trait +futur, pourquoi /i/ est-il alors obligatoirement interdit dans les formes +futur de /la/, /na/ :

(95) /zot nora bō pø laržā/ ('ils auront beaucoup d'argent')

(96) /si zot lave parje zot nore bō pø laržā komela/
(‘s’ils avaient parié, ils auraient beaucoup d’argent maintenant’)

Pour ce qui est de la copule, on observe que /i/ apparaît avant un /s-/, mais pas avant un /l-/. En fait, si l'on relie les faits à ceux qui sont observés pour /la/, /na/, on peut penser que la règle est que /i/ ne peut apparaître avant un /l-/ ou un /n-/, mais qu'il apparaît obligatoirement dans les autres contextes. Mais cette règle est-elle phonologique ? Si elle l'était, pourquoi aurions-nous alors le /i/ dans les exemples suivants ?

(97) /zot i lev tar/ ('ils se lèvent tard') (98) /zot i naž vit/ ('ils nagent vite')

En outre, on ne voit pas bien la motivation de cette hypothétique règle phonologique, bien peu naturelle ou motivée. Notons aussi que (91) a une variante dans laquelle l'imparfait est réduit à la forme /te/⁶³ (sans /i/) :

(99) /zot te kōtā/ ('ils étaient contents')

Autrement dit, les règles concernant le /i/ sont les mêmes pour l'imparfait de /le/, que l'on ait la forme réduite /te/ ou la forme pleine /lete/. Les principes de distribution sont les mêmes quand /le/⁶⁴ est auxiliaire :

(100) /zot te fin māže/ ('ils avaient déjà mangé') (101) /zot i sra fin māže/ ('ils auront déjà mangé')

(102) /zot i sre fin māže/ ('ils auraient déjà mangé')

On voit qu'à nouveau, la forme /te/ induit les mêmes règles que la forme pleine /lete/ (qui n'est pas acceptable ici pour tous les informateurs). On voit aussi que, lorsque l'on n'a pas de /l-/ initial, ni de variante réduite de forme avec /l-/ initial, le /i/ prédicatif est obligatoire.

5.5. Explication des exceptions apparentes

5.5.1. Les verbes 'être' et 'avoir'

La clé de notre problème est à mon sens le temps (morphosyntaxique). Partons de l'hypothèse exposée plus haut, selon laquelle l'un des rôles de /i/ prédicatif est d'indiquer que la proposition est tensée. Cette hypothèse rend compte de tous les cas d'occurrence de /i/ prédicatif. Il s'agit maintenant de rendre compte uniquement des cas qui semblent faire exception, c'est-à-dire ceux où l'on a une structure tensée sans /i/. Nous allons commencer par observer le paradigme complet des formes de /le/, /la/, /na/ :

Tableau VI

(i)	+tps, -futur, -imparfait :	/le/	/la/, /na/
(ii)	+tps, -futur, +imparfait :	/(le)te/	/lave/
(iii)	+tps, +futur, -imparfait :	/sra/	/nora/
(iv)	+tps, +futur, +imparfait :	/sre/	/nore/
(v)	-tps (infinitif)	/et/	/a(v)war/
(vi)	-tps (participe passé)	/ete/	/y/

⁶³ Le préverbe /te/ marqueur d'imparfait peut être historiquement identifié à cette forme d'imparfait de /le/, même si la syntaxe est différente selon qu'on a affaire à l'imparfait de /le/ ou au préverbe, qui a d'ailleurs lui-même la variante longue /lete/, laquelle est rarement employée de nos jours.

⁶⁴ Sur la distribution des formes de /la/ et de /le/ avant /fin/, voir plus haut.

Il est clair que, si on laisse pour le moment de côté la forme réduite /te/, toutes les formes tensées commencent par un /l-/ ou un /n-/, et que les formes non tensées sont dépourvues d'une telle initiale. Je supposerai ici que ce /l-/ et ce /n-/ sont des préfixes flexionnels qui signalent que la forme est tensée. Seuls les verbes équivalents de *être* et *avoir* possèdent une telle propriété. Dans le cas de /la/ et /na/, le /l-/ et le /n-/ signalent simplement le caractère tensé de la forme, autrement dit le trait +tps, tandis que dans le cas de la copule, le /l-/ signale à la fois les traits +tps et -futur. Lorsqu'on a +futur, la forme verbale commence par une racine réduite à /s-/, et le trait +tps n'est alors signalé par aucun marqueur préfixal.

Nous pouvons décrire les faits concernant les verbes /le/, /la/, /na/, en invoquant l'impossibilité de /i/ prédicatif avant les préfixes /l-/ et /n-/. Toutefois, décrire n'est pas expliquer. En outre, cette description présente l'inconvénient de ne pas s'appliquer au cas de l'auxiliaire /va/, ni de déterminer pourquoi il se comporte différemment de /sava/.

Nous allons passer à présent à l'hypothèse explicative. Celle que je propose est la suivante : puisque les préfixes /l-/ et /n-/ signalent que la forme est tensée (ils sont en effet les marqueurs de la valeur +tps), ils jouent exactement le même rôle que /i/ prédicatif, qui est aussi à considérer, entre autres, comme le marqueur de la valeur +tps. Or cette identité fonctionnelle explique l'impossibilité d'avoir /i/ avant ces préfixes : s'ils remplissent les mêmes fonctions, il est inutile de cumuler les indices.

Le verbe copule possède dans son paradigme deux formes dépourvues du préfixe /l-/: il s'agit des formes spécifiées +futur : /sra/, /sre/. Dans ces cas, le /s-/ est la forme que prend la racine verbale (la copule présente un cas de supplétion de la racine : /s-/, /e(t)-/). Lorsqu'on a le trait +tps, et une forme radicale à initiale vocalique, l'ajout du préfixe /l-/ ne présente aucune difficulté : /l-e/, /l-ete/. En revanche, lorsque la forme radicale est à initiale consonantique, /s-/ en l'occurrence, les règles phonotactiques interdiraient de toutes façons la séquence */l-s-r.../. Dans un tel cas, il est hors de question d'insérer /l-/ par une règle syntaxique, et c'est donc au préverbe /i/ qu'incombera la tâche de signaler le trait +tps, autrement dit le caractère tensé à la fois du verbe qui le suit et de la proposition, comme dans /zot i sra la/ ('ils seront là').

Passons ensuite aux variantes d'imparfait /lete/ et /te/. La première, la variante pleine, possède le préfixe /l-/ qui nous intéresse ici, et le préverbe /i/ est donc exclu. Quant à la forme réduite /te/, elle ne peut non plus être précédée de /i/, alors qu'elle n'a pas le préfixe /l-/. Nous pouvons parfaitement faire intervenir ici l'ordre d'application des règles. Il faut partir d'une forme pleine /lete/, qui comporte le préfixe /l-/. Une contrainte générale sur l'ordre des règles stipulera simplement que les règles syntaxiques de construction de la phrase s'appliquent globalement avant les règles de réduction comme celle qui transforme /lete/ en /te/, par exemple. Les règles de réduction sont des règles phonologiques "tardives", pour parler comme les générativistes classiques. Cette contrainte sur l'ordre des règles fait qu'il est exclu que l'insertion de /i/ s'applique après la règle réduisant /lete/ à /te/.

5.5.2. L'auxiliaire /va/

Il ne nous reste plus qu'un problème à régler : rendre compte de l'impossibilité d'avoir /i/ avant la forme auxiliaire /va/. L'auxiliaire /va/ ne possède pas de préfixe ou autre élément signalant la valeur +tps, et pourtant il n'est jamais précédé de /i/. Il y a tout lieu de penser que cela s'explique par le fait que /va/ n'existe précisément que sous la forme tensée non marquée, et ne possède aucune forme non tensée : étant toujours, de manière inhérente, associé à la valeur +tps, il est à lui-même son propre indice de temps, rendant le /i/ totalement inutile, mais rendant aussi tout préfixe flexionnel indice de temps inutile également. Rappelons aussi que cet

auxiliaire possède une autre propriété remarquable : il est le seul élément de nature verbale qui soit exclusivement auxiliaire, ce qui va dans le sens de l'impossibilité de /i/ prédicatif dans son cas.

5.6. Bilan sur le /i/ prédicatif

Mes hypothèses, si elles sont fondées, révèlent que le créole REU a en quelque sorte "inventé" une nouvelle grammaire à partir de faits de langue appartenant à des formes de français dialectal, faits de langue qui ont été radicalement réinterprétés et re-grammaticalisés. Je supposerai ici que c'est une dynamique essentiellement interne qui aura été à l'œuvre.

L'ensemble du système révèle la liaison forte entre la syntaxe du préverbe /i/ et la bipartition entre formes tensées et formes non tensées : le /i/ signale en effet la valeur +tps, c'est-à-dire le caractère tensé de la prédication dans laquelle il apparaît, en tête du prédicat et attaché au verbe tensé de la proposition. Puisque telle est la fonction du préverbe /i/, il est normal qu'il n'apparaisse pas dans les créoles voisins, MAU/SEYCH, puisque ceux-ci ont perdu toute trace de flexion. On pourrait certes objecter que, s'il est vrai que ce /i/ est absent en MAU, il existe en SEYCH. Voici un exemple cité par Corne (1977, 35-43), qui traite cette question et fournit des détails sur les contextes dans lesquels ce /i/ (homophone du pronom /i/ de 3sg en SEYCH) apparaît :

(103) /marmaj i koz ek li/ ('les enfants lui parlent')

Cependant, ce /i/ apparaît exclusivement après un sujet de 3^{ème} personne : il est clair qu'on a ici affaire à un fonctionnement analogue à celui du français, avec une reprise préverbale du sujet, et non à un /i/ fonctionnellement identique au /i/ du REU.

5.7. Le /i/ prosodique

Considérons à présent les exemples suivants :

(104) /zot le zot kaz/ ('vous êtes chez vous ?') (105) /zot le usa la/ ('où êtes-vous, là ?')

(106) /la usa zot i le/ ('là, où êtes-vous ?') (107) /usa mi le/ ('où suis-je ?')

Les exemples (104, 105) confirment les principes explicatifs qui ont été postulés plus haut, mais (106, 107) semblent les contredire puisque, dans ces exemples, on a à la fois le préverbe /i/ et le préfixe /l-/. On ne peut simplement supposer que ce /i/ apparaît dans les interrogations, puisqu'on ne l'a pas en (105), qui est également une question. Ensuite, /i/ est absent dans les exemples suivants, à l'imparfait :

(108) /la usa zot lete/ ('là, où étiez-vous ?') (109) /usa mwē lete/ ('où étais-je ?')

En fait, nous avons affaire en (106, 107) à ce que j'ai appelé le /i/ prosodique, et non au /i/ prédicatif. La raison de son apparition est à la fois prosodique et syntaxique. Je postule les principes suivants pour ce /i/ prosodique, principes que j'infère de l'observation des données, et que je décompose en une contrainte et en une règle :

• **Contrainte :**

Tout hyperverbe comprenant un verbe préfixé en /l-/ ou /n-/ doit être dissyllabique s'il n'est pas suivi d'un syntagme syntaxiquement gouverné par lui.

• **Règle :**

Pour rendre dissyllabique un hyperverbe monosyllabique comprenant une forme préfixée en /l-/ ou /n-/ dans le contexte de la contrainte ci-dessus, on insère le préverbe /i/ si le préfixe est /l-/, ou bien l'on applique la reduplication si le préfixe est /n-/.

En (104, 105), la forme /le/ est suivie de son complément : /zot kaz/ en (104) et /usa/ en (105) : il n'y a donc pas lieu d'insérer le /i/ prosodique, et le préfixe /l-/ bloque toute occurrence de /i/ prédicatif. En (106), le complément /usa/ a été antéposé et la forme /le/ n'est plus suivie de ce complément. Comme /le/ est

monosyllabique, l'insertion de /i/ prosodique rend la forme dissyllabique : /i le/. Si la forme verbale est initialement dissyllabique, l'insertion de /i/ est inutile :

(110) /usa zot lete/ ('où étiez-vous ?')

Notons que /te/ (la forme réduite de /lete/) étant monosyllabique, il sera interdit dans ce contexte :

(111) */usa zot te/ ('où étiez-vous ?')

Il est possible, pour l'imparfait, de construire la variante /usa zot te i le/ ('où étiez-vous ?'), en ajoutant le préverbe /te/ qui entre dans la formation de l'expression périphrastique de l'imparfait. Il s'agit d'une construction analogique, acceptable seulement dans les interrogatives, lorsque aucun syntagme gouverné par la copule ne suit celle-ci. La phrase suivante est donc agrammaticale :

(112) */zot te i le zot kaz/ ('vous étiez chez vous')

Les variantes correctes seront :

(113) /zot lete zot kaz/ ('vous étiez chez vous') (114) /zot te zot kaz/ (*id.*)

Notons que dans /usa mi le/ ('où suis-je ?'), l'hyperverbe est dissyllabique, sous la forme /-i le/, même si le préverbe est amalgamé au pronom sujet. Avec */usa mwē le/, qui est agrammatical, l'hyperverbe serait /le/, et il serait donc monosyllabique.

On a ainsi le contraste suivant entre le temps non marqué et l'imparfait :

(115) /usa m[i le/ ('où suis-je ?') (116) /usa mwē [lete]/ ('où étais-je ?')

J'ai placé l'hyperverbe entre crochets carrés : on voit qu'il est dissyllabique dans les deux cas.

La forme /lete/ étant initialement dissyllabique, l'insertion de /i/ prosodique est inutile et la forme pleine /mwē/ du pronom est donc préservée. Précisons que le syntagme impliqué par la règle ci-dessus doit être *gouverné* par la copule. Ainsi, dans l'exemple suivant, les compléments qui suivent le verbe ne sont pas gouvernés par lui, car il s'agit de circonstants périphériques :

(117) /usa zot i le kā mi sava la mes/ ('où êtes-vous quand je vais à la messe ?')

Le syntagme gouverné par /le/ est /usa/, antéposé. Il faut donc insérer le /i/ prosodique. La traduction de la phrase de Descartes "Je pense, donc je suis" obéit aux principes :

(118) /mi mažin alor mi le/

En effet, la forme /le/ n'est ici suivie d'aucun syntagme gouverné par elle : il faut donc insérer le /i/ prosodique⁶⁵.

Pour ce qui est de l'équivalent de 'avoir', la contrainte est la même, mais le moyen de la respecter diffère. Tout d'abord, le problème ne se posera que pour la variante qui a le préfixe /n-/ au temps non marqué, donc pour /na/, et non pour /la/. En effet, le syntagme gouverné par /la/ est soit un participe passé, quand il est auxiliaire, soit un nom comme /fē/, /swaf/, /pør/, quand il est verbe support, et dans les deux cas le terme gouverné est postposé à /la/, quel que soit le temps :

(119) /kosa zot la fē/ ('qu'ont-ils fait ?')

Restent les emplois de type possession ('avoir quelque chose') ou les structures existentielles ('il y a'). Le paradigme nous donne les formes /na/, /lave/, /nora/, /nore/. Le problème ne peut se poser qu'avec /na/, seule forme monosyllabique. Dans les cas où le contexte exige une forme dissyllabique, on applique à cette forme une règle de reduplication, et on obtient /nana/ :

(120) /kosa zot nana/ ('qu'est-ce qu'ils ont ?')

⁶⁵ Alors même que les informateurs n'ont jamais l'occasion d'énoncer ce genre de phrase, il y a unanimité sur la séquence /mi le/ dans ce contexte. Cela révèle bien la validité de l'analyse et la productivité de la règle.

(121) /kosa nana a ter/ ('qu'est-ce qu'il y a par terre ?')

Notons que même lorsqu'une forme dissyllabique n'est pas requise, la forme /nana/ est permise (optionnellement) :

(122) /na(na) en nafer pu u/ ('il y a quelque chose pour toi')

L'insertion de /i/ prosodique pour donner /i le/ et la reduplication donnant /nana/ jouent fonctionnellement le même rôle et "conspirent" au même résultat. Il est clair que nous avons affaire à un cas très net d'interaction entre grammaire et prosodie. Ce ne sera pas le dernier.

En résumé, certaines occurrences de /i/ semblaient à première vue constituer des contre-exemples aux principes postulés, mais la mise en relation de ces occurrences avec la reduplication du verbe /na/ dans les mêmes conditions nous a permis de montrer qu'il s'agissait d'un emploi du préverbe /i/ autre que le /i/ prédicatif. L'examen des faits met aussi en évidence la sensibilité de la syntaxe du créole à des éléments de nature prosodique.

6. Les pronoms personnels

6.1. Le système français

Je vais à présent essayer de montrer comment le système des pronoms personnels⁶⁶ en créole REU s'est construit à partir d'une refonte du système d'une sous-classe des pronoms personnels français. Ce volet est nécessaire si l'on veut élucider la question de l'apparition du préverbe /i/ en créole REU.

Cette évolution s'explique par les conditions particulières liées à la situation de créolisation. On sait que les pronoms personnels français se répartissent en différentes séries :

Tableau VII

	pronoms personnels conjoints					pronoms personnels disjoints
	subjectaux (non régis)	régis				
		directs		obliques		
	préverbaux	postverbaux	préverbaux	postverbaux		
1sg	<i>je</i>	<i>me</i>	<i>moi</i>	<i>me</i>	<i>moi</i>	<i>moi</i>
2sg	<i>tu</i>	<i>te</i>	<i>toi</i>	<i>te</i>	<i>toi</i>	<i>toi</i>
3sg, masc.	<i>il</i>	<i>le</i>	<i>le</i>	<i>lui</i>	<i>lui</i>	<i>lui</i>
3sg, fém.	<i>elle</i>	<i>la</i>	<i>la</i>	<i>lui</i>	<i>lui</i>	<i>elle</i>
réflexif		<i>se</i>		<i>se</i>		<i>soi</i>
1pl	<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>
2pl	<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>
3pl, masc.	<i>ils</i>	<i>les</i>	<i>les</i>	<i>leur</i>	<i>leur</i>	<i>eux</i>
3pl, fém.	<i>elles</i>	<i>les</i>	<i>les</i>	<i>leur</i>	<i>leur</i>	<i>elles</i>

On distingue les pronoms conjoints (*je, tu, il, etc.*) et les pronoms disjoints (*moi, toi, lui, etc.*). Le tableau VII montre que les pronoms conjoints, dits aussi clitiques, forment un système bien plus complexe que les pronoms disjoints. Les clitiques n'occupent pas la même position syntaxique que les syntagmes nominaux, comme le montrent ces exemples :

(123) Il connaît ta femme. (124) Il la connaît.

⁶⁶ Je garde ici l'expression traditionnelle de pronoms personnels, même si elle est sujette à caution sur le plan théorique. Il s'agit simplement de savoir à quelles unités on a affaire. Pour d'excellentes mises au point sur cette question, voir Creissels (1995 : 22 *et sequ.*) et Touratier (2005 : ch. 5). Creissels distingue à juste titre les indices pronominaux, qui correspondent aux pronoms conjoints de la tradition, et les constituants nominaux, dont font partie les pronoms disjoints de cette tradition.

Ils n'ont guère d'autonomie prosodique ou syntaxique et sont étroitement liés au verbe avec lequel ils forment ce que j'ai appelé plus haut un hyperverbe. Ainsi, la suite *tu le lui diras*, par exemple, est un hyperverbe, avec trois clitiques : *tu*, *le*, *lui*, et une forme verbale : *diras*. Pour comprendre la suite, il est important d'admettre que ce que j'appelle ici les pronoms conjoints subjectaux ne sont en aucun cas des sujets⁶⁷ : faisant partie de l'hyperverbe, ils sont fortement attachés au verbe. Ils ont un statut plus proche de l'accord ou d'une reprise intraverbale que d'un vrai sujet. Quant aux pronoms personnels disjoints, leur autonomie syntaxique est la même que celle des syntagmes nominaux :

- (125) Mes voisins, tu les connais. (125b) Eux, tu les connais.
 (126a) Ils sont arrivés après nos voisins. (126b) Ils sont arrivés après eux.

6.2. Les pronoms personnels en REU

Le créole ne connaît pas la distinction que fait le français entre pronoms conjoints (clitiques) et pronoms disjoints et il ne possède que ces derniers, avec deux séries de formes, courtes et longues, les longues étant préfixées en /a-/. En fait, du paradigme des clitiques français, le créole REU a conservé une seule unité, issue du clitique subjectal *il*, dont il a fait le préverbe /i/. Ce clitique unique n'est plus un pronom en créole REU, comme nous l'avons déjà vu. Voici le tableau des pronoms du créole REU :

Tableau VIII

	Formes courtes	Formes longues
1sg	/mwê/	/amwê/
2sg	/(v)u/	/a(v)u/
2sg (rare)	/twe/	/atwe/
3sg	/li/	/ali/
3sg, masc.	/ly/	/aly/
3sg, fém.	/el/	/ael/
1pl	/nu/	/anu/
2pl, 3pl	/zot/	/azot/
3pl	/banna/	

On note un syncrétisme pour les 2pl et 3pl, avec la forme commune /zot/. Ce syncrétisme a facilité la promotion de /banna/ pour la 3pl. Ce pronom, issu de /bãdla/ (littéralement : « [cette] bande-là »), s'emploie en concurrence avec /zot/ pour la 3pl, mais uniquement en référence à des humains. Les pronoms régis se trouvent placés après le verbe :

- (127) /zot i kone au/ ('ils te connaissent').

Pour tous les pronoms sauf /banna/, seule exception à cet égard, on observe une alternance entre des formes courtes et des formes longues, avec préfixe (/a-). On emploie la forme courte en position préverbale de sujet ou après une préposition, et la forme longue en position postverbale :

- (128) /el i sava mukat ali/ ('elle va se moquer de lui') (129) /li la fê sa pu u/ ('il a fait ça pour toi')

La forme unique /banna/ s'emploie dans tous les contextes :

- (130) /banna i kone au/ ('ils te connaissent') (131) /u kone banna/ ('tu les connais')

6.3. Origine des pronoms REU

Les pronoms créoles ont manifestement pour origine les pronoms disjoints du français. La forme /zot/ (2pl et 3pl) est issue d'une réduction des formes disjoints renforcées *vous autres*, *eux autres*, prononcées /vuzot/, /øzot/, accentuées sur la finale, et dont la syllabe initiale (faible) s'est amuïe pour donner /zot/ dans les

⁶⁷ Touratier (*ibid.*) montre bien dans ses travaux que les termes de la série *je, tu, il...*, ne sont en aucun cas des constituants immédiats de la phrase. Je les appelle ici subjectaux dans la mesure où ils représentent le sujet dans ce que j'appelle l'hyperverbe, mais ce qui ne fait pas d'eux des sujets pour autant.

deux cas. On voit que la consonne /z/ de liaison a été réinterprétée comme initiale de morphème (voir *supra*), d'où la forme /zot/. En résumé, le créole n'a conservé du français, à l'exception du préverbe /i/, que les formes les plus saillantes. Cette promotion généralisée des formes saillantes est due au fait qu'elles ressortent davantage dans le discours, en raison de leur structure phonologique et de leur distribution qui les met en valeur par rapport aux autres formes du paradigme. Les pronoms disjoints étaient beaucoup plus efficaces pour la communication dans le cadre historique et sociolinguistique que l'on connaît pour la créolisation.

La faiblesse des clitiques a été une des causes de leur élimination. En outre, il faut ajouter qu'ils auraient présenté plusieurs inconvénients majeurs dans une situation de créolisation : un paradigme d'une grande complexité, un ordre des unités dans l'hyperverbe obéissant à des règles compliquées, et plusieurs cas de syncrétisme peu fonctionnels (*me, te*, directs ou obliques, par exemple). Tous ces facteurs expliquent leur absence en créole. Il est d'ailleurs légitime de penser que la promotion des formes disjointes au détriment des clitiques était déjà bien en marche dans les variétés de français populaire (et déviant) à la source de la créolisation⁶⁸. Les pronoms disjoints ont pu, lors de la dérive qui va mener à la naissance du créole, occuper la position de sujet syntaxique. Examinons tout d'abord cet exemple du français oral courant :

(132) Ton ami, il connaît ma femme.

Lors de la créolisation, et possiblement avant, dans les sources françaises du créole, le groupe détaché à gauche a été interprété comme un sujet. Les pronoms disjoints qui étaient historiquement détachés à gauche et repris par un clitique subjectal ont suivi la même évolution que les groupes détachés non pronominaux dans le même contexte et ont, comme eux, été interprétés comme des sujets.

6.4. Du pronom conjoint *il* au préverbe /i/

Les clitiques non subjectaux ont très vite tous disparu lors de la créolisation, et des clitiques subjectaux il n'a subsisté que *il* > /i/, qui a dû garder un temps le statut de pronom personnel servant de reprise du sujet dans l'hyperverbe. Cette reprise, optionnelle, n'a eu lieu d'abord que pour les sujets de rang 3 : cette situation se reflète encore aujourd'hui en créole SEYCH, tandis que le MAU a perdu toute trace des clitiques français, y compris de /i/. En créole REU, le clitique /i/ a été généralisé à tous les énoncés, quelle que soit la personne du sujet, perdant ainsi son statut de pronom personnel. On peut penser que cette généralisation du clitique /i/ à toutes les personnes est allée de pair avec l'élimination de tous les autres clitiques subjectaux du français. Le /i/ a pu occuper la place laissée libre dans l'hyperverbe par l'élimination des autres clitiques subjectaux. Cette occupation est sans doute restée optionnelle pendant un temps, mais toujours est-il que cette généralisation de /i/ a eu pour conséquence que, de pronom anaphorique qu'il était, il est devenu le préverbe dont la fonction a été analysée plus haut.

Tous ces faits obéissent à la même logique grammaticale : réinterprétation du syntagme détaché comme sujet intégré, généralisation de /i/ (issu de *il*) à toutes les personnes et changement de statut, perte de l'accord entre sujet et verbe (que ce soit par le moyen de clitiques ou de marqueurs flexionnels), promotion des formes saillantes, élimination des formes (clitiques) faibles.

La survie du seul clitique /i/ en REU s'explique par le caractère non marqué, c'est-à-dire moins complexe dans le jeu des oppositions, de sa source française. En effet, on peut penser que cette source est non marquée pour le rang (non acteur de l'énonciation), le nombre (singulier) et le genre (masculin). C'était aussi un clitique subjectal, non marqué par rapport aux clitiques régis, car l'existence en français de pronoms clitiques

⁶⁸ Sur tous ces points, on consultera avec profit Chaudenson (2003).

régis préverbaux avait en effet pour conséquence que les termes qui faisaient référence à une même entité étaient placés à des endroits différents de la phrase, selon que ces termes étaient des formes disjointes ou conjointes :

- (133) Votre voisin connaît ma sœur. (134) Votre voisin la connaît.

Ce problème était moins grave pour un clitique subjectal, toujours en position préverbale comme le sujet. Le seul pronom clitique que le créole REU a conservé était ainsi le moins marqué du paradigme. Les deux facteurs cruciaux de la dérive sont donc le degré de saillance et le (faible) degré de complexité.

6.5. Les pronoms régis en REU

La disparition de tous les clitiques subjectaux, à l'exception de *i*, puis la généralisation de ce dernier, vont évidemment de pair avec la disparition des clitiques régis. Tout objet direct, pronominal ou non, est désormais dans la position postverbale qui était en français réservée à l'objet direct libre, mais dont étaient exclus les clitiques :

- (135) /ut kamarad i kone mō fām/ ('ton ami connaît ma femme')

- (136) /ut kamarad i kone ael/ ('ton ami la connaît')

Les clitiques régis ont dû être remplacés par des pronoms disjointes postverbaux. La structure des prédicats à pronom régi s'est alignée par analogie sur celle des prédicats à syntagmes régis non pronominaux.

Il nous faut à présent expliquer le fonctionnement des formes longues : /amwě/, /au/, /ali/, /aly/, /ael/, /anu/, /azot/⁶⁹. Ces formes apparaissent en position postverbale. Exemples :

- (137) /zot i kone au/ ('ils te connaissent') (138) /u kone azot/ ('tu les connais')

Que le /a-/ ne doit pas être interprété comme prépositionnel est démontré par la phrase suivante, sans /a-/ :

- (139) /ma la don mō fām ē liv/ ('j'ai donné un livre à ma femme')

Dans les structures impératives, le pronom sujet est postposé en l'absence d'objet direct⁷⁰, et ce sujet prend aussi le /a-/, ce qui montre que ce préfixe n'est pas l'indicateur de la fonction objet direct :

- (140) /ekut au/ ('écoute')

Je propose l'hypothèse suivante : le préfixe /a-/ du pronom postverbal a pour rôle non d'indiquer directement une fonction grammaticale, mais de signaler une connection forte avec le verbe, ce qui est confirmé par l'ordre des mots, ainsi que par le faible degré de séparabilité du verbe et du pronom personnel dépendant directement de lui, comme le montrent les exemples suivants :

- (141a) /mi kone bjē ut fām/ ('je connais bien ta femme') (141b) /mi kone ali bjē/ ('je la connais bien')

- (142a) /ma la don mō fām ē liv/ ('j'ai donné un livre à ma femme') (142b) /ma la don ē liv mō fām/ (*id.*)

- (143a) /ma la don ali ē liv/ ('je lui ai donné un livre') (143b) * ? /ma la don ē liv ali/ (*id.*)

Le /a-/ n'apparaît pas quand le pronom personnel suit une préposition :

- (144) /li la fe sa pu nu/ ('il a fait ça pour nous')

6.6. Syntaxe et prosodie

Pour rendre compte de l'alternance, je propose une hypothèse de type rythmique, interférant avec la syntaxe. On peut penser que les pronoms personnels en position immédiatement postverbale doivent être longs pour des raisons rythmiques. Pour les pronoms personnels dans ce contexte, le préfixe /a-/ a pour seule fonction

⁶⁹ On peut être tenté d'évoquer l'hypothèse d'un substrat malgache pour expliquer le /a-/ des formes longues. En malgache, les pronoms objets présentent en effet une forme avec /a-/ initial : *ahy, anao, azy, antsika, anay, anareo, azy ireo*. Chaudenson (2003 : 404-5) évoque une possibilité de convergence dans ce cas. Je ne m'étendrai pas ici sur la question de l'origine des formes longues et, plus précisément, du préfixe /a-/, préférant me consacrer au fonctionnement dans une perspective synchronique.

⁷⁰ Une suite comme /ekut azot/ signifie, en fonction du contexte et/ou de l'intonation, soit 'écoute/écoutez', avec sujet postposé sous la forme longue /azot/, soit 'écoute-les/écoutez-les', avec objet direct, de forme longue aussi, bien entendu.

d'ajouter une syllabe afin d'obtenir une forme longue (= deux syllabes). C'est la raison pour laquelle le /a-/ n'est jamais préfixé à /banna/, qui a déjà une forme longue au départ :

(145) /u kone banna/ ('tu les connais')

Cette hypothèse est renforcée par l'influence de la négation /pa/. Si cette négation s'interpose entre verbe et pronom, le /a-/ devient inutile, puisque l'ensemble négation + pronom donne deux syllabes :

(146) /u kone pa zot/ ('tu ne les connais pas')

Si on ajoute le monosyllabe /tut/ après le pronom /zot/, le préfixe /a-/ est également inutile, car l'ensemble forme à nouveau un groupe dissyllabique :

(147) /u kone zot tut/ ('tu les connais tous')

La négation /pa/ est un monosyllabe qui s'interpose et joue exactement le même rôle rythmique que le préfixe /a-, ce qui rend ce dernier inutile, de même que /tut/ accroché au pronom. La négation /pa/ est le seul monosyllabe interposé entre verbe et pronom personnel jouant de façon absolue le même rôle rythmique que le préfixe /a-. La finale vocalique /a/ de /pa/ favorise certainement aussi la forme courte après /pa/, afin d'éviter la suite /aa/. Notons toutefois que cette géminée ne fait par ailleurs pas problème, comme en attestent des énoncés tels que le suivant :

(148) /mi krwa au/ ('je te crois')

Avec la négation /py/ ('ne...plus'), par exemple, on observe une variation :

(149) /mi em py au/, /mi em py u/, ('je ne t'aime plus')

L'analyse syntaxique est donc couplée avec l'hypothèse d'un principe rythmique en vertu duquel le pronom postverbal doit comporter deux syllabes. Tous les pronoms sauf /banna/ disposant à la fois d'une forme courte (une syllabe) et d'une forme longue (deux syllabes) préfixée en /a-, c'est la forme longue, dissyllabique, qui apparaît après le verbe. Le caractère rythmique de la règle d'insertion de /a- est confirmé par cet exemple :

(150) /aret au u kone pa zot/ ('arrête, tu ne les connais pas')

Peu importe la fonction du pronom : l'essentiel est d'obtenir un rythme iambique. Ainsi, dans la forme impérative /aret au/ le sujet /au/ est postposé au verbe, donc employé sous la forme longue, et l'on a en fin de phrase un objet direct, /zot/, séparé du verbe par le monosyllabe /pa/ : cette négation joue ici le même rôle rythmique que le préfixe /a-, devenu inutile dans ce contexte, ce qui entraîne la forme courte /zot/. Le principe est respecté dans les deux cas. Notons que l'adoption de ce principe rythmique n'empêche pas de considérer en même temps le préfixe comme syntaxiquement conditionné par la position postverbale.

7. Conclusion

Dans ce travail, j'ai proposé des hypothèses rendant compte du fonctionnement du préverbe /i/ et de ses conditions d'apparition. J'ai montré, dans le cadre de ces hypothèses, que ce préverbe joue un rôle central dans la syntaxe du REU, et qu'il est lié à la question du temps morphosyntaxique : le /i/ ne peut précéder que des formes verbales tensées. Les créoles qui, comme le MAU/SEYCH, ne connaissant pas la flexion, ne possèdent pas de formes tensées, ne peuvent pas non plus avoir une unité fonctionnellement équivalente au /i/ du créole REU.

Dans la même logique, la copule est davantage attendue dans des langues qui ont des systèmes verbaux flexionnels. Ici encore le REU, possédant une flexion verbale, s'oppose au MAU/SEYCH par un emploi de la copule minimale proche de ce que l'on a en français, alors que cette copule est presque totalement absente en MAU/SEYCH.

Ces considérations révèlent aussi que les langues créoles ne sont pas toutes organisées sur le même modèle typologique. Il est alors un peu vain de se poser la question des traits typologiques distinctifs des créoles : ce sont des langues comme les autres, hormis les conditions socio-historiques de leur apparition. On peut au mieux, comme pour toute langue, se mettre en quête de principes organisateurs : c'est ce que j'ai essayé de faire en mettant au jour des mécanismes d'interaction entre syntaxe et prosodie, notamment dans le cas de la troncation des formes verbales et de la prédilection pour des formes dissyllabiques dans certains contextes précis (/i/ prosodique, pronoms postverbaux).

Plus généralement, on retrouve à l'œuvre dans les créoles des processus évolutifs qui obéissent à des principes généraux et se retrouvent dans bien d'autres langues, étant donné ce qu'il convient d'appeler la naturalité de ces processus.

Il résulte de tout cela que la dynamique interne, propre à chaque langue malgré l'universalité des principes, a une valeur explicative nettement supérieure à la recherche d'influences sous-jacentes extérieures à la langue de base : c'est du moins le cas pour les créoles exogènes étudiés ici.

BIBLIOGRAPHIE

- BAKER, Philip (1972), *Kreol, A Description of Mauritian Creole*, London, C. Hurst & Company.
- CELLIER, Pierre (1985), *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, Université de la Réunion.
- CHAUDENSON, Robert (1974), *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion.
- CHAUDENSON, Robert (2003), *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan.
- CORNE, Chris (1977), *Seychelles Creole Grammar*, Tübingen, TBL Verlag Gunter Narr.
- CREISSELS, Denis (1995), *Eléments de syntaxe générale*, Paris, P.U.F.
- JAKOBSON, Roman & WAUGH, Linda (1979), *The Sound Shape of Language*, Brighton, Harvester Press.
- LYONS, John (1968), *Introduction to Theoretical Linguistics*, Cambridge University Press.
- MARTINET, André (1970, 1996), *Eléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- MOUNIN, Georges (1974), *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, P.U.F.
- MUFWENE, Salikoko S. (2005), *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- STAUDACHER-VALLIAMÉE, Gillette (2004), *Grammaire du créole réunionnais*, Paris, SEDES.
- TOURATIER, Christian (2005), *Analyse et théorie syntaxique*, Aix-en-Provence, Public. de l'Univ. de Provence.